



SÉNÉGAL

11 janvier 2018

CINQUIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE D'ÉVALUATION — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Dans le cadre de la cinquième revue au titre de l'instrument de soutien à la politique économique et de la demande de prolongation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 18 décembre 2017. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités sénégalaises qui se sont terminés le 19 septembre 2017 sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de l'ISPE. Sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, le rapport des services du FMI a été achevé le 4 décembre 2017.
- Une **analyse de viabilité de la dette** réalisée par les équipes du FMI et de la Banque mondiale.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*
- Mémoire de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises*
- Protocole d'accord technique*

*Ces documents figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 17/509
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fonds monétaire international
Washington, 20431 États-Unis

Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue du programme appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE)

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue des résultats économiques enregistrés par le Sénégal dans le cadre d'un programme appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE)¹. L'ISPE appuie un programme de réformes macroéconomiques destiné à accompagner la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE), à savoir la stratégie adoptée par les autorités pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. L'ISPE a été approuvé le 24 juin 2015 (voir [communiqué de presse No.15/297](#)) et a été prolongé d'un an, jusqu'au 24 juin 2019. La décision du Conseil a été prise selon la procédure de défaut d'opposition.

En achevant la cinquième revue de la performance économique du Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE, les administrateurs ont souscrit à l'évaluation suivante des services du FMI :

Le Sénégal connaît une situation macroéconomique stable. La croissance devrait dépasser 6 % en 2017 pour la troisième année consécutive, dans un contexte de faible inflation. Le déficit budgétaire est en baisse progressive sur les dernières années et devrait atteindre 3,7 % du PIB en 2017. Cependant, la dette a augmenté à un rythme plus important que ce que laisserait croire le niveau du déficit, car le Trésor a dû combler les déficits du Groupe La Poste et de la caisse de retraite de la fonction publique, en plus des dépenses au titre des budgets des années précédentes. Le déficit des transactions courantes devrait se creuser à 7,8 % du PIB en 2017 en raison de la hausse des prix du pétrole et du léger ralentissement de

¹ L'ISPE est un instrument du FMI conçu pour les pays qui, soit n'ont pas besoin du concours financier du FMI, soit ne veulent pas y faire appel, mais qui souhaitent néanmoins bénéficier des conseils, du suivi et de l'approbation du FMI pour les mesures qu'ils entreprennent. L'ISPE aide les pays à élaborer des programmes économiques efficaces qui, une fois approuvés par le Conseil d'administration du FMI, constituent un signal à l'endroit des bailleurs de fonds, des banques multilatérales de développement et des marchés, leur indiquant que le FMI appuie les politiques du pays membre (voir <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/21/Policy-Support-Instrument>).

la croissance des exportations, renversant ainsi la tendance à la baisse observée ces dernières années.

Les résultats du programme à fin septembre 2017 ont été satisfaisants. Tous les critères d'évaluation et objectifs indicatifs à fin juin 2017 ont été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif sur les recettes fiscales, en raison d'un niveau de recettes pétrolières inférieur aux projections. Sur les trois repères structurels (RS) fixés pour cette revue, deux ont été respectés, tandis que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour le troisième RS relatif à la mise en service intégrale de la plateforme d'échange d'informations entre les administrations fiscale et douanière pour accroître le recouvrement des recettes.

Les perspectives de l'économie sénégalaise restent, dans l'ensemble, positive. Le Sénégal doit poursuivre la mise en œuvre de son programme de réformes structurelles afin de préserver le taux de croissance élevé enregistré ces dernières années. Le pays a progressé dans l'exécution des projets d'infrastructures, mais il doit à présent accélérer la mise en œuvre des réformes pour améliorer le climat des affaires et attirer des investissements privés. À ce titre, la nouvelle Zone Économique Spéciale pourrait jouer un rôle catalyseur en tant que modèle de bonne gouvernance. Il faudra aussi davantage avancer sur le plan des mesures pour faciliter l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et, plus généralement, favoriser la transition du secteur informel vers le secteur formel. Les menaces sécuritaires régionales et le durcissement des conditions sur les marchés financiers régionaux et internationaux constituent des sources de risques extérieurs.

Le principal enjeu macroéconomique du Sénégal à court terme sera de créer l'espace budgétaire nécessaire d'une part à l'investissement en infrastructures pour faciliter le développement du secteur privé et, d'autre part, aux dépenses sociales, sans compromettre la viabilité de la dette. Pour y parvenir, les autorités devront limiter les besoins de financement pour les opérations du Trésor en réformant le Groupe La Poste, la caisse de retraite de la fonction publique et les comptes de dépôt. À moyen terme et à la suite du changement de l'année de base du PIB, il sera important d'accroître les recettes fiscales afin de continuer à supporter le PSE et d'être en conformité avec les critères de convergence de l'UEMOA, ce qui devra passer par des réformes en matière de fiscalité et d'administration des recettes. Alors que le Sénégal reste un pays à faible risque de surendettement, les indicateurs d'endettement se sont récemment dégradés, ce qui nécessite de grands progrès en matière de réformes fiscales et structurelles. Le Sénégal doit continuer de gérer sa dette avec prudence, notamment en faisant preuve de vigilance à l'égard de la dette non concessionnelle.



SÉNÉGAL

4 décembre 2017

CINQUIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE D'ÉVALUATION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Performance économique. En 2017, la croissance devrait rester forte, comparable à celle de 2016, à près de 7 %, avec une inflation contenue à 2 %. Le déficit courant s'est creusé en raison d'un choc négatif des termes de l'échange et d'une augmentation des importations de biens d'équipement.

Politique budgétaire. Les autorités se sont engagées à respecter l'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB d'ici à 2019, échéance fixée par l'UEMOA, soit un an plus tard que prévu dans la quatrième revue de l'ISPE. Le retard pris dans les réformes, notamment dans celles destinées au renforcement des opérations du Trésor, ainsi que les élections présidentielles de début 2019, accentuent les tensions budgétaires. Pour que le Sénégal conserve son faible risque de surendettement, il faudra traiter les problèmes structurelles liées au besoin de financement global du secteur public, lequel n'est pas entièrement reflété par le déficit budgétaire global. Cela passera par des réformes de La Poste et de la Caisse de retraite de la fonction publique ainsi que par la limitation de l'utilisation des comptes de dépôt en dehors des affectations de l'exercice budgétaire en cours. Ces mesures permettront de créer de l'espace pour maintenir les investissements qui s'imposent dans le capital humain et physique.

Réformes destinées à stimuler la croissance du secteur privé, soutenues par le Pacte avec l'Afrique du G20. Pour pérenniser les forts taux de croissance actuels, le secteur privé doit prendre le relais du secteur public comme moteur de l'activité économique. Le Sénégal progresse dans la mise à niveau du climat des affaires, avec notamment la mise en place des règles de gouvernance transparente nécessaires à la réussite de la zone économique spéciale (ZES). Le Pacte avec l'Afrique pourrait jouer un rôle de facilitation et de financement dans la promotion de la croissance du secteur privé. De nouvelles initiatives en faveur des PME ont été lancées et l'approvisionnement en énergie gagne en fiabilité. Le gouvernement doit absolument maintenir sa dynamique de réformes en dépassant les intérêts particuliers et en veillant à la bonne coordination des initiatives.

Mise en œuvre du programme. Les résultats dans le cadre du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) ont été globalement satisfaisants. Tous les critères d'évaluation et objectifs indicatifs fixés pour la fin juin 2017 ont été respectés, à l'exception du plancher des recettes fiscales. L'objectif indicatif de

recettes fixé pour fin septembre 2017 n'a pas été atteint, de même que celui sur la capacité/le besoin de financement en raison de l'accélération des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Il conviendra de maîtriser les dépenses fin 2017 afin d'atteindre les objectifs sur la capacité/le besoin de financement (à savoir le déficit budgétaire global) et le besoin de financement global de l'Etat. Deux des trois repères structurels de cette revue ont été respectés.

Les services recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'ISPE.

Approuvé par
Roger Nord (AFR) et
Daria Zakharova (SPR)

Une équipe composée de MM. Mansoor (chef de mission), Leichter et Versailles (tous du département Afrique), M. Reynaud (département des Finances publiques), Mme Mendes Tavares (département de la Stratégie, des Politiques et de l'Évaluation) et Mme Sancak (représentante résidente du FMI à Dakar) a mené les entretiens à Dakar du 7 au 19 septembre 2017. L'administrateur, M. Sembene, et son conseiller, M. Diakité, ont participé à la mission. L'équipe a rencontré le Premier ministre, M. Dionne, les ministres de l'Économie et des Finances, de la Fonction publique, de l'Administration publique et de l'Industrie et des Mines, le directeur national de la BCEAO et d'autres hauts responsables. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds.

| | |
|---|-----------|
| ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES | 5 |
| ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE | 6 |
| ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE | 8 |
| A. Politique budgétaire : un rééquilibrage progressif pour assurer la viabilité à moyen terme | 9 |
| B. Gestion du Trésor et questions relatives à la dette | 12 |
| C. Préserver la stabilité extérieure tout en développant le secteur privé | 13 |
| QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME | 15 |
| ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI | 16 |
| ENCADRÉS | |
| 1. Le Sénégal améliore son cadre statistique en adhérant à la NSDD | 8 |
| 2. Opérations du Trésor pour 2017 | 13 |
| GRAPHIQUES | |
| 1. Secteurs réel et extérieur, 2011-16 | 18 |
| 2. Indicateurs budgétaires et financiers, 2011-16 | 19 |
| 3. Indicateurs à haute fréquence, 2014-17 | 20 |
| 4. Perspectives, 2016-22 | 21 |

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–22 | 22 |
| 2. Balance des paiements, 2015–22 | 23 |
| 3. Balance des paiements, 2015–22 | 24 |
| 4. Opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2015–22 | 25 |
| 5. Opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2015–22 | 26 |
| 6. Situation monétaire, 2014–17 | 27 |
| 7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–16 | 28 |

APPENDICE

| | |
|--|----|
| I. Lettre d'intention | 29 |
| Pièce jointe I : Mémoire sur les politiques économiques et financières 2015–2018 | 31 |
| Pièce jointe II : Protocole d'accord technique | 43 |

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

Contexte politique et économique

1. La victoire de la coalition du président Sall aux élections législatives fin juillet a occasionné de légers changements au sein du gouvernement mais les prochaines élections présidentielles pourraient poser des difficultés au regard des réformes. Au total, la coalition au pouvoir a remporté 125 sièges sur un total de 165, dont 97 pour le seul parti du président Macky Sall. Même sans les députés des membres de la coalition, ce dernier dispose désormais de la majorité à l'Assemblée, ce qui lui confère un mandat fort. Le remaniement ministériel qui s'est ensuivi début septembre a été placé sous le signe de la continuité, puisque le Premier ministre Dionne et les ministres chargés des principaux portefeuilles économiques ont tous été reconduits. Toutefois, les élections présidentielles programmées pour début 2019 pourraient atténuer la volonté réformiste de la coalition et accentuer les pressions liées aux dépenses.

2. Pour que le Sénégal conserve ses taux de croissance élevés, le secteur privé doit prendre le relais du secteur public comme principal moteur de la croissance. Depuis 2015, l'investissement public et l'amélioration de la productivité agricole dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) génèrent des taux de croissance supérieurs à 6 %. Toutefois, au cours des dernières décennies, les épisodes de croissance stimulés par un accroissement des dépenses publiques se sont généralement essouffés car les fondations nécessaires à la dynamisation du secteur privé n'avaient pas été posées et la viabilité budgétaire s'est effritée. Pour éviter que cela ne se reproduise, il est impératif d'améliorer le climat des affaires en insistant davantage sur l'application de règles et la transparence afin d'attirer l'investissement privé et d'entretenir la dynamique de la croissance. Il conviendra de consacrer des investissements publics à la création d'une infrastructure et d'un capital humain de grande qualité adaptés aux besoins du secteur privé. Le défi consistera à concilier ces mesures avec la maîtrise des besoins de financement globaux du secteur public. À cet égard, il sera capital de consacrer des efforts à la maîtrise de la masse salariale et des dépenses courantes du secteur public ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et de la gouvernance budgétaire.

3. Des politiques économiques saines ont été élaborées dans le but de stimuler la croissance du secteur privé. Elles doivent maintenant être mises en œuvre avec détermination. Il y a plusieurs signes encourageants : la volonté de fournir un accès à l'électricité à bas prix, les travaux en cours destinés à faire de la zone économique spéciale (ZES) – le « triangle de la prospérité¹ » – un modèle de bonne gouvernance économique dans le pays et les initiatives visant à encourager le développement des petites et moyennes entreprises (PME). Le développement du secteur agricole s'est matérialisé par des mesures importantes ayant pour but de favoriser l'optimisation de l'irrigation et l'amélioration de la qualité des semences. Les dépenses publiques gagnent en qualité grâce à la mise en place d'une « banque de projets », dont la mission consiste à examiner de plus près les projets d'investissement public, et l'utilisation d'une réserve de précaution.

¹ Zone géographique située entre Diamniadio, Thiès et Mbour.

Les autorités travaillent par ailleurs au réaménagement du cadre des partenariats public-privé (PPP) avec l'aide des partenaires techniques et financiers, par le biais notamment d'initiatives innovantes telles que des structures d'apprentissage entre pairs. Ces politiques doivent désormais être solidement mises en œuvre pour pouvoir recueillir les fruits de la croissance à moyen terme. L'ISPE accompagne ces efforts, envoyant ainsi un message fort aux partenaires techniques et financiers et aux marchés quant aux progrès réalisés.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

4. En 2017, la croissance devrait demeurer forte, à près de 7 %, et l'inflation sous contrôle. Au premier semestre, la croissance non agricole s'est élevée à 5,6 %, tirée essentiellement par le secteur tertiaire, en particulier l'administration publique. Les indicateurs à haute fréquence² révèlent une accélération de l'activité économique au deuxième semestre 2017 dans le secteur tertiaire (par exemple le commerce, les transports et les services d'hôtellerie et de restauration), ainsi qu'une forte croissance de la pêche, des produits à base d'arachide – après l'effondrement de la production en 2016 – et des préparations alimentaires à base de céréales. Avec la croissance agricole, qui atteint probablement un taux à deux chiffres, la croissance du PIB global pourrait approcher la barre des 7 %. L'inflation reste maîtrisée à 2,0 % sur les douze mois entre août 2016 et août 2017. L'activité du secteur privé est étayée par le crédit aux entreprises, qui a progressé de 12,4 % en glissement annuel jusqu'à fin juillet 2017.

5. Le déficit budgétaire global devrait atteindre l'objectif de 3,7 % du PIB, mais les pressions sur le Trésor persistent et alourdissent l'endettement. Maîtrisé au premier semestre 2017, le déficit devrait atteindre l'objectif nominal de fin d'année de 349 milliards FCFA (3,7 % du PIB). Cependant, la dette progresse plus vite que ne l'indique le déficit budgétaire global car le Trésor a financé les déficits de La Poste et de la Caisse de retraite de la fonction publique ainsi que des dépenses des affectations budgétaires des exercices précédents³. Pour atteindre l'objectif de financement global (à savoir le déficit budgétaire plus 150 milliards de FCFA, soit 1,6 % du PIB), les autorités vont vraisemblablement avoir recours à une augmentation du report annuel de financement de fin d'année à l'exercice suivant, qui s'élevait à 116 milliards de FCFA (1,3 % du PIB) en 2016. Pour atteindre l'objectif de financement de 75 milliards de FCFA pour 2018 sans recourir excessivement au report, il faudra réformer de manière drastique les sources de ces besoins de financement.

² Sur la base de l'Indice général d'activité d'août 2017.

³ Dans les rapports budgétaires, ces transactions sont correctement classées comme financements et non comme dépenses car elles représentent une modification de la dette intra-gouvernementale. Le financement d'une réduction des comptes de dépôt serait comptabilisé comme réduction d'une obligation passée envers un ministère ou une agence gouvernemental(e). Le financement par le Trésor de la La Poste augmente les créances de cette dernière envers le Trésor et nécessite leur régularisation ultérieure suite à des réformes, tandis que les contributions en faveur de la Caisse de retraite de la fonction publique alourdissent le passif de la Caisse.

6. Le déficit courant devrait se creuser, inversant ainsi la tendance baissière enregistrée depuis 2012. Le déficit courant a pratiquement été réduit de moitié au cours des quatre dernières années, passant de près de 11 % du PIB à 5,6 % du PIB en 2016. Cependant, la chute des exportations de phosphate et l'augmentation des importations de biens d'équipement pour accompagner les projets d'investissement public, combinées au choc négatif des termes de l'échange provoqué par la hausse des prix des importations de pétrole et la baisse des prix des exportations de poisson, ont inversé cette tendance. Par conséquent, le déficit courant devrait atteindre près de 8 % du PIB en 2017. À moyen terme, les importations de biens d'équipement devraient se poursuivre à un rythme soutenu et les exportations devraient se ressaisir. Le Sénégal a bénéficié d'importantes entrées de capitaux étrangers en 2017 grâce à une augmentation des financements de bailleurs de fonds dans des projets d'investissement public et à l'émission de 1,1 milliard de dollars (6,7 % du PIB) d'euro-obligations cette année. Au niveau régional, le fait que le niveau des réserves mises en commun au sein de l'UEMOA ait été porté à quatre mois d'importations fin septembre 2017 a contribué à la stabilité de l'environnement extérieur.

7. Les perspectives demeurent globalement positives, malgré l'émergence de risques baissiers. La croissance du Sénégal devrait se maintenir à 6-7 % à moyen terme, à condition que l'espace économique se prête à l'accroissement de l'activité des PME et aux entrées d'IDE. Si les réformes dans ce domaine restaient au point mort, le risque serait de revenir aux taux de croissance anémiques du passé et de mettre en péril la viabilité de la dette. Par ailleurs, les élections présidentielles de 2019 pourraient affaiblir la détermination à rééquilibrer le budget, notamment en ce qui concerne les réformes structurelles et le traitement des besoins de financement dépassant le budget. Parmi les sources de risques extérieurs, citons le resserrement des conditions des marchés financiers régionaux et internationaux, s'il s'avérait plus important que prévu, et les effets néfastes des menaces sécuritaires. S'ils venaient à se matérialiser, ces risques extérieurs pourraient avoir des effets négatifs sur la croissance et sur les finances publiques. Une augmentation des prix du pétrole exercerait elle aussi un impact négatif sur les finances publiques, les comptes extérieurs et la croissance, de manière directe par le renchérissement des importations liées au pétrole et de manière indirecte par une montée des coûts de production de l'électricité. L'ampleur de l'impact d'une augmentation des prix du pétrole dépendrait de la réaction des prix intérieurs des carburants et de l'électricité.

8. Le Sénégal a réalisé des progrès sensibles en matière de statistiques en adhérant à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Le 20 novembre, le Sénégal est devenu le quatrième État d'Afrique subsaharienne à adhérer à la NSDD, ce qui témoigne du haut niveau de qualité de ses données macroéconomiques (encadré 1).

9. Le Sénégal a entrepris de changer l'année de base du PIB de 1999 à 2014 avec l'assistance technique du FMI. Les résultats préliminaires montrent une amélioration d'environ 30 % du niveau du PIB nominal en 2014. Les travaux techniques sont en cours et il est prévu qu'une série de PIB intégralement validée avec l'année 2014 pour référence sera disponible au cours du premier semestre 2018, à temps pour la préparation du budget 2019. Ce changement d'année de base améliorerait certains indicateurs de la dette mais il n'aurait aucun effet sur le service de la dette

exprimé en pourcentage des recettes, ce qui souligne la nécessité de maintenir une position budgétaire et une stratégie d'emprunt prudentes.

Encadré 1. Le Sénégal améliore son cadre statistique en adhérant à la NSDD

Le 20 novembre 2017, le Sénégal a franchi une étape majeure en devenant le quatrième État d'Afrique subsaharienne à adhérer à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Créée par le FMI en 1996, la NSDD oriente les pays membres qui ont ou pourraient chercher à avoir accès aux marchés internationaux des capitaux au regard de la diffusion publique des données économiques et financières. En adhérant à la NSDD, les pays membres s'engagent à respecter une périodicité et un degré d'actualité spécifiques dans la diffusion de certaines catégories de données (avec les métadonnées correspondantes), dans le but de promouvoir l'information du grand public et la compréhension des pratiques de compilation.

Les améliorations des pratiques de diffusion des données liées à la NSDD comprennent un Calendrier de diffusion et une Page de données nationales récapitulatives (PDNR). La PDNR est la plateforme de diffusion obligatoire pour les 18 catégories de données exigées par la NSDD. Ce processus offre aux agences de notation, aux investisseurs et au grand public un accès plus aisé aux informations nécessaires à l'évaluation des conditions et politiques économiques, tout en favorisant la responsabilisation des gouvernements. La publication des données financières et macroéconomiques clés par le biais de la PDNR présente de nombreux avantages :

Elle réduit la charge de déclaration car les données peuvent être affichées sur une plateforme de données unique sous un format normalisé auquel différentes institutions ont accès. Grâce à l'informatisation de la collecte de données, il n'est plus nécessaire d'envoyer des données aux différentes parties prenantes ;

Elle permet aux responsables des statistiques de contrôler les processus de mise à jour des données et d'être informés par les services du FMI (lesquels effectuent un suivi régulier des données affichées) des améliorations ou réglages nécessaires ;

Les améliorations apportées à la transparence des données et à la gouvernance, notamment la discipline dans le suivi du Calendrier de diffusion préalable, réduisent l'incertitude pour les investisseurs et le grand public. À terme, elles contribuent au développement des marchés financiers locaux.

L'adhésion du Sénégal à la NSDD illustre la détermination du gouvernement à améliorer la transparence des données, notamment pour l'ensemble des organismes statistiques publics implantés au Sénégal (ministère des Finances, ANSD et BCEAO), avec l'assistance technique du FMI.

ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

10. Les entretiens se sont centrés sur les politiques permettant de pérenniser une forte croissance tout en assurant la stabilité macroéconomique. Par conséquent, ils se sont concentrés sur les politiques et les réformes visant à : i) poursuivre le rééquilibrage budgétaire et améliorer le bilan à moyen terme du secteur public par le biais de réformes sur les recettes et d'une optimisation des investissements afin de répondre aux besoins de développement ; ii) renforcer le contrôle sur les

opérations du Trésor afin d'assurer la viabilité de la dette et iii) accélérer le développement du secteur privé en augmentant l'investissement privé national et étranger.

A. Politique budgétaire : un rééquilibrage progressif pour assurer la viabilité à moyen terme

11. Les entretiens ont mis l'accent sur les réformes nécessaires pour établir une trajectoire budgétaire à moyen terme permettant de financer l'ambitieux PSE sans mettre en péril la viabilité de la dette. À court terme, le gouvernement s'engage à maîtriser les dépenses courantes, tandis que les dépenses en capital financées sur ressources extérieures progressent plus vite que prévu. En contrepartie, les dépenses sur les projets financés sur ressources internes vont être réduites tout en étant optimisées, par le biais d'une utilisation accrue de la banque de projets récemment entrée en service et de la réserve de précaution. Les autorités ont toutefois exprimé leur engagement à maîtriser le déficit budgétaire global afin de respecter le critère de convergence de 3 % du PIB de l'UEMOA d'ici 2019, soit un an plus tard que prévu dans la quatrième revue de l'ISPE mais en conformité avec les exigences régionales. Les entretiens sur le budget à moyen terme se sont centrés sur les réformes structurelles nécessaires pour maîtriser les futurs besoins de financement supplémentaires, veiller à ce que le ratio dette/PIB suive une trajectoire descendante et améliorer le bilan du secteur public sur le moyen terme.

Politique budgétaire à court terme

12. En 2017, le taux d'exécution des dépenses en capital financées sur ressources extérieures a été plus élevé que prévu, tandis que les recettes liées au pétrole devraient être plus faibles qu'attendu. Sur le plan des recettes, les autorités prévoient d'atteindre l'objectif de fin d'année. Les recettes intérieures et la perception de l'impôt sur les sociétés ont été conformes aux objectifs des autorités pour le premier semestre. La baisse des prix de l'essence qui a pris effet au deuxième semestre 2016 a plongé le Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP) dans une situation déficitaire à la fin 2016, dans un contexte d'augmentation des prix du pétrole à l'international. Par ailleurs, les perceptions de recettes du premier semestre 2017 n'ont pas atteint les objectifs des autorités. Les recettes fiscales ont ainsi été inférieures de 0,7 % du PIB à l'objectif indicatif. Le déficit probable de recettes en fin d'année pourrait être compensé par les importantes recettes douanières et par le rapatriement d'une fraction des excédents des agences telles que le Fonds de soutien à l'énergie (FSE) et l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) dans le budget (**MPEF 58**). Les recettes douanières devraient dépasser l'objectif au second

| | fin juin 2017 | | fin 2017 |
|---|---------------|-------------------|-------------|
| | actuel | cibles programmes | projections |
| Recettes | 11.3 | | 25.4 |
| Recettes fiscales | 9.9 | 10.6 | 20.7 |
| <i>dont :</i> | | | |
| <i>impôts sur le revenu des particuliers</i> | 2.3 | | 3.1 |
| <i>impôts sur les sociétés</i> | 1.4 | | 1.9 |
| <i>impôts sur les biens et services</i> | 4.6 | | 10.2 |
| <i>impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales</i> | 1.2 | | 2.7 |
| Dépenses | 13.2 | | 29 |
| Rémunérations des salariés | 3.1 | | 6.2 |
| Intérêts | 1.2 | | 2.3 |
| Dépense d'investissement | 4.9 | | 12.6 |
| Capacité/Besoin de financement | -2.0 | -2.0 | -3.7 |

semestre car les importations de produits alimentaires de base (avec majorations de taxes) ont dépassé les prévisions. S'agissant des dépenses, les autorités ont décidé de créer de l'espace budgétaire pour les dépenses consacrées aux projets d'investissement financés sur ressources extérieures en abaissant le taux d'exécution des projets d'investissement financés sur ressources internes. Ces mesures consacrées aux recettes et aux dépenses permettront d'atteindre l'objectif budgétaire global de 349 milliards de FCFA (3,7 % du PIB) du programme pour la fin d'année.

13. Pour 2018, le programme tolérera un déficit global supérieur de 0,5 % du PIB à ce qui avait été prévu à l'origine, afin d'aménager de l'espace pour une augmentation des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Les projets financés sur ressources extérieures devraient s'élever à 325 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation notable par rapport aux 230 milliards de FCFA envisagés au cours de la quatrième revue de l'ISPE. Le programme permettra donc un déficit global de 3,5 % du PIB, contre 3,0 % à l'époque de la quatrième revue de l'ISPE, à condition que les autorités mettent en œuvre les mesures visant à réduire le déficit budgétaire à moyen terme (voir §15). Les autorités ont réaffirmé leur volonté de respecter le critère de convergence de l'UEMOA pour un déficit à 3 % du PIB d'ici à l'échéance de 2019.

14. Les autorités vont continuer de mobiliser les recettes et d'améliorer la qualité de l'investissement dans la loi de finances de 2018. Voici les mesures prises pour atteindre ces objectifs :

- Réintégrer dans le budget les impôts, droits, redevances et contributions des activités dans les secteurs mines et télécommunications qui à l'heure actuelle sont comptabilisés en dehors du budget (**MPEF §9**) ;
- Poursuivre la dématérialisation de la perception de l'impôt pour les moyennes entreprises et les ménages (**MPEF §10**) ;
- Appliquer une réforme de grande ampleur de l'administration des douanes avec le déploiement de la nouvelle version du logiciel GAINDE intégral, la mise en place du Ticket libérateur et la mise en service totale du numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) dans le cadre d'un protocole de coopération entre les douanes et l'administration interne des recettes (**MPEF §11**) ;
- Tous les nouveaux projets de plus d'un milliard de FCFA financés sur ressources internes seront examinés par la banque de projets (**MPEF §16**).

Politique budgétaire à moyen terme

15. Pour compenser un déficit 2018 qui a dépassé les prévisions, les autorités mettent en œuvre des mesures destinées à améliorer le bilan du secteur public sur le moyen terme. Les mesures suivantes, issues de la loi de finances rectificative 2017 et de la loi de finances 2018, contribueront à réduire la dette sur le moyen terme :

- Rapatrier les excédents parafiscaux d'entités publiques identifiées (FSE, ARTP, ARMP, COSEC, ANACIM, ADS et FERA) au-delà du montant nécessaire au financement de deux ans de

dépenses courantes dans leur budget (**MPEF §13**). Un montant estimé à 30 milliards de FCFA sera rapatrié en 2017. Le gouvernement continuera d'intégrer les recettes parafiscales dans le budget (**MPEF §8**) ;

- Les mesures nécessaires seront prises pour réduire les dépenses fiscales, selon une approche globale basée sur des règles publiées sur Internet et applicables à tous. Cette stratégie est illustrée par deux nouveaux repères structurels pour les sixième et septième revues (**MPEF §14**) ;
- À compter de la fin de l'exercice 2018, les entités publiques présentant des soldes créditeurs sur leurs comptes de dépôt au Trésor suite à des transferts budgétaires reçus sur l'année et à des tirages de chèques sur le Trésor sur la période feront l'objet d'un ajustement au-dessus de la ligne dans le budget à venir (**MPEF §23**) ;
- À compter de la loi de finances 2019, aucun projet dépassant 1 milliard de FCFA ne sera intégré dans le budget d'investissement sans avoir été examiné par la nouvelle banque de projets d'investissement (**MPEF §16**).

16. La mise en œuvre de ces mesures conçues pour contribuer à la résorption du déficit budgétaire jusqu'aux 3 % du PIB exigés par le critère de l'UEMOA d'ici 2019 ne va pas sans risques. Les élections présidentielles peuvent donner lieu à des pressions en matière de dépenses, engendrant une incertitude quant à l'exécution du budget 2018 et à la continuité des politiques menées dans le cadre de la loi de finances 2019. Il existe d'autres risques macroéconomiques, comme les fluctuations des prix du pétrole, qui pourraient avoir des effets directs (par le biais des importations de pétrole) et indirects (par le biais du FSIPP et de l'utilisation de produits pétroliers par l'entreprise publique de production d'électricité, la SENELEC). Les prix de l'électricité ont été revus à la baisse de 10 % début 2017 suite à la tendance baissière des prix internationaux du pétrole. Si dans un premier temps, cette baisse a eu pour conséquence d'effacer le besoin de subvention de la SENELEC en 2017 (comme en 2016), la récente augmentation des cours mondiaux du pétrole pourrait appeler un transfert du budget central en faveur de la SENELEC en 2017 et 2018, sauf en cas de réduction des coûts de production ou d'augmentation des tarifs de l'électricité.

17. À cet égard, les discussions consacrées à la politique budgétaire à moyen terme vont se poursuivre dans le cadre des entretiens de 2018 au titre de l'article IV. Ces entretiens seront consacrés à la stratégie mise en place par les autorités pour respecter le critère de convergence de l'UEMOA sur le ratio recettes/PIB, étant donné que le changement de l'année de base du PIB fera passer le ratio du Sénégal en dessous du critère d'environ 4 % du PIB (de plus de 20 % à 16 %). Les autorités ont indiqué qu'elles continueront de s'appuyer sur le PSE pour élaborer leur nouvelle stratégie de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses.

B. Gestion du Trésor et questions relatives à la dette

18. La dette reste viable mais des efforts supplémentaires s'imposent pour améliorer le bilan du secteur public et entretenir la croissance sur le moyen terme. Les principaux indicateurs d'endettement se situent à des niveaux élevés, le ratio dette/PIB dépassant 60 % (46,5 % après le changement d'année de base) et le service de la dette approchant le tiers des recettes. Par ailleurs, l'AVD montre que les indicateurs d'endettement dépassent les seuils recommandés dans le cadre des scénarios de résistance et des scénarios historiques. Pour maintenir la notation de faible risque de surendettement, il conviendra de consentir des efforts de réforme considérables afin d'augmenter les recettes et de limiter les opérations du Trésor. Le but est de libérer des sources de financement pour couvrir les considérables besoins de développement, et permettre au secteur privé de tirer et de maintenir la croissance. Les résultats de l'AVD soulignent qu'un ralentissement des réformes, qui renverrait le Sénégal aux taux de croissance médiocres qu'il a connu par le passé, nuirait à la dynamique d'endettement. Par ailleurs, il est essentiel que la stratégie de gestion de la dette mette l'accent sur le recours continu aux prêts concessionnels, dans la mesure du possible (**MPEF §21**).

19. Des réformes s'imposent pour traiter les facteurs structurels qui ont augmenté les besoins de financement du secteur public (encadré 2). Au cours des dernières années, la nécessité de financer les opérations de La Poste et de la Caisse de retraite de la fonction publique ainsi que la non-utilisation des affectations de budgets précédents⁴ ont exigé des fonds supplémentaires au-delà du montant nécessaire au financement du déficit budgétaire. Les efforts initiaux visant à réduire les besoins de financement du secteur public se sont attachés à limiter la mise en œuvre et le financement de projets pluriannuels en 2017, mais le pays a besoin de réformes plus profondes pour les ramener à un niveau raisonnable au regard du déficit budgétaire. Les autorités s'engagent à : i) identifier le déficit structurel de La Poste et à réévaluer la subvention qu'elle reçoit dans le budget et ii) séparer La Poste de PosteFinances (**MPEF §25**). La réforme paramétrique et structurelle des retraites de la fonction publique sera mise en œuvre d'ici la fin 2018, ce qui assurera la viabilité de la Caisse. Jusqu'à ce que la réforme soit adoptée, le déficit des retraites sera intégré au budget de l'État et ne nécessitera pas de financement complémentaire (**MPEF §26**). Enfin, pour les comptes de dépôt : i) l'encours sera audité pour établir les créances valides et un échéancier pour les régulariser et ii) de nouvelles règles de gestion des finances publiques vont limiter le report des affectations à zéro pour les dépenses courantes et à 5 % de l'affectation pour les dépenses d'investissement à compter de la fin 2018 (**MPEF §23**).

⁴ Les reports de ces crédits, souvent liés à des projets d'investissement public pluriannuels, sont enregistrés dans les comptes de dépôt de l'entité au Trésor.

Encadré 2. Opérations du Trésor pour 2017

Au cours des dernières années, les besoins de financement de l'État ont dépassé le montant signalé par le déficit budgétaire (voir encadré 1 de CR/17/230). De manière plus précise, le fait que le Trésor ait dû financer les déficits de La Poste et de la Caisse de retraite de la fonction publique, ainsi que l'utilisation de crédits non utilisés de budgets antérieurs par le biais des comptes de dépôt se sont traduits par un financement net à hauteur de 2,5 % du PIB en sus du déficit budgétaire en 2016. La quatrième revue de l'ISPE a adopté un nouveau critère d'évaluation afin de réduire progressivement ce financement complémentaire sur le restant de l'ISPE et de le porter à zéro d'ici la fin 2019.

Comme la plus grande partie des réformes destinées à traiter la source des besoins de financement complémentaires est prévue pour 2018, La Poste et la Caisse de retraite de la fonction publique devraient rester en déficit en 2017 et 2018. Les projections de 2017 pour les financements complémentaires du Trésor sont présentées dans le tableau ci-contre.

Besoins de financement additionnels projetés en 2017 pour le Trésor (milliards de FCFA)

| | jan-juin | juil-déc | 2017 |
|-------------------------------|------------|------------|------------|
| Poste | 25 | 28 | 53 |
| Retraites fonction publique | 5 | 8 | 13 |
| Comptes de dépôt ¹ | 117 | 96 | 213 |
| Total | 147 | 132 | 279 |

¹ Comprend les recettes illiquides (recettes d'ordre) provenant des entités qui paient leurs impôts en tirant sur leurs comptes de dépôt.

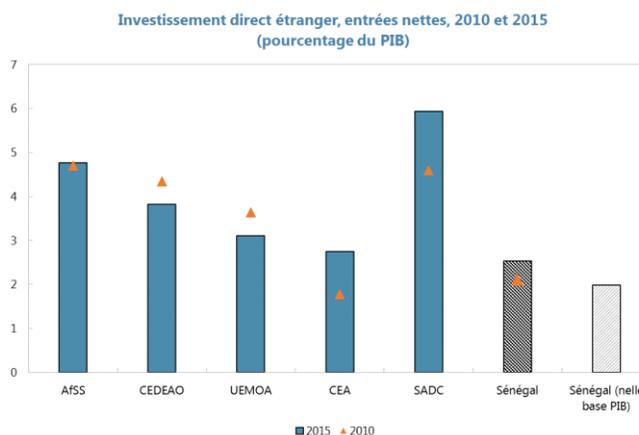
La projection pour le financement des opérations des comptes de dépôt non comprises dans le budget 2017 s'élève à 213 milliards de FCFA et elle comprend : i) le financement nécessaire en 2017 pour couvrir les instances de paiement de la fin 2016 et ii) une réduction de l'encours des crédits non utilisés des budgets antérieurs, qui reflètent largement les projets d'investissements pluriannuels en cours. Dans le cadre des projections actuelles de financement net visant à couvrir le déficit budgétaire et les besoins de financement supplémentaires du Trésor, le critère d'évaluation relatif à l'emprunt total de 499 milliards de FCFA serait respecté si les achats de l'État à la fin de l'année 2017 à régler en 2018 s'élevaient à près de 1,4 % du PIB, soit davantage qu'en 2016.

C. Préserver la stabilité extérieure tout en développant le secteur privé

20. La position extérieure du Sénégal reste stable et se renforcerait sous l'effet de réformes structurelles continues visant à soutenir la croissance sur le moyen terme.

Compte tenu de la dépendance aux importations de pétrole et de la récente augmentation de la dette libellée en devises en pourcentage de la

dette totale, le Sénégal reste vulnérable aux chocs exogènes. En raison de son faible niveau d'IDE par rapport à des pays homologues, le Sénégal est tributaire des flux extérieurs générateurs d'endettement pour financer le solde des transactions courantes. Si la récente augmentation des réserves communes de l'UEMOA apporte une bonne protection contre d'éventuels chocs, les autorités doivent faire davantage pour stimuler la compétitivité extérieure et attirer des investissements étrangers privés. La découverte de gaz et de pétrole off-shore pourrait



jouer un rôle important. Si elle est gérée correctement, elle pourrait produire une augmentation des recettes et stimuler les IDE, les exportations et la croissance (**MPEF §12**). Le projet n'en est encore qu'à la phase d'exploration, mais le bon avancement des pourparlers avec des investisseurs privés pourrait déboucher sur une nouvelle production de pétrole et de gaz dès 2021-23.

21. La ZES doit être établie avec le plus grand soin afin de créer de l'espace pour les PME et de mettre en place les incitations voulues pour attirer les IDE. Le Pacte avec l'Afrique du G20 pourrait être utile dans ce domaine. Le développement de la ZES en tant que zone de bonne gouvernance économique afin de créer un « triangle de la prospérité » reliant Diamniadio, Thiès et Mbour pourrait être facilité par le Pacte pour l'Afrique du G20. Le Pacte pourrait aider à la mise en œuvre du plan de développement pour la zone par le biais d'un appel d'offres transparent et il pourrait aussi soutenir un programme visant à soutenir les jeunes et les femmes sans emploi dans la zone et un plan destiné à mettre fin à la dépendance envers la SENELEC pour l'approvisionnement en électricité. Les réformes portant sur l'établissement de la ZES avancent, notamment celle consistant à assujettir toutes les entreprises de la zone, sans exception, à un taux d'imposition de 15 %. Les autorités prévoient également d'étendre la TVA à toutes les entreprises de la zone sans référence à des critères administratifs⁵. Enfin, les institutions responsables des réglementations de la zone impliqueront davantage les investisseurs étrangers (**MPEF §32, 33**). Le principal fournisseur d'électricité du Sénégal, SENELEC, continue de diversifier l'approvisionnement grâce à l'utilisation de l'hydroélectricité et des énergies renouvelables⁶ (**MPEF §37**). Le fait que le Sénégal ait gagné six places au classement du rapport du Forum économique mondial sur la compétitivité 2017-18 est encourageant, même si le 106^e rang sur 137 pays souligne un potentiel de progression certain. De même, le Sénégal a gagné sept places dans le classement *Doing Business* 2018 de la Banque mondiale, ce qui le place au 140^e rang sur 190 pays.

22. Le système financier est stable. Le ratio des prêts improductifs par rapport au total des prêts a légèrement baissé pour se situer à 17,3 % à la fin de l'année 2016. Si cela reste élevé, le ratio des prêts nets des provisions est inférieur à 10 %⁷. La BCEAO a récemment relevé les normes de fonds propres en exigeant des banques qu'elles détiennent au moins 10 milliards de FCFA contre 5 milliards de FCFA auparavant. À la fin du mois de juin 2017, lorsque la nouvelle réglementation est entrée en vigueur, deux banques n'étaient pas en conformité avec cette exigence. La BCEAO travaille avec ces banques afin de définir des mesures pour rectifier cette situation. Le resserrement monétaire de la BCEAO n'a eu qu'un impact limité sur la liquidité du secteur bancaire, grâce à l'émission d'euro-obligations et à la petite émission d'obligations de l'UEMOA qui a suivi. Par

⁵ Pour la portion exportée, des remboursements pourraient être assurés sous 30 jours.

⁶ Les nouveaux projets tiennent déjà compte de la façon dont le pétrole et le gaz sénégalais pourraient être utilisés à partir du lancement de l'exploitation.

⁷ La BCEAO est en train de modifier la définition des prêts improductifs au niveau de l'UEMOA. Les emprunts de nouveau productifs seront retirés de la liste des prêts improductifs. Les banques sénégalaises vont commencer à communiquer sur la nouvelle définition à compter de février 2018. Ce changement devrait contribuer à réduire le niveau des prêts improductifs au Sénégal, compte tenu de la restructuration de certains prêts très importants.

conséquent, le crédit au secteur privé s'est bien maintenu et a progressé à 12,4 % au cours des 12 mois ayant mené à juillet 2017.

23. Plusieurs initiatives sont mises en œuvre dans le but de poursuivre le développement du secteur des PME, notamment des réformes visant à améliorer l'accès à la finance. La modification de la loi sur les bureaux de crédit, qui va exiger des banques qu'elles fournissent les historiques de crédit des emprunteurs potentiels, est en cours et soutenue par la BCEAO. Les réformes judiciaires, sous la forme de la mise en place de tribunaux de commerce, est prévue pour 2019. Cette évolution contribuera à faciliter le rôle des garanties dans le processus de création de crédit. Ces deux réformes aideront sont censées aider les PME à accéder au crédit. Les autorités lancent l'initiative « La Maison de l'Entreprise », un guichet unique pour les services financiers et non-financiers essentiellement destiné aux PME. La BCEAO a également lancé un outil à l'échelle régionale pour soutenir le financement des PME, qui vise à réduire le risque pour les banques accordant des crédits aux PME grâce au refinancement des prêts octroyés. Différentes institutions créées en 2013 pour contribuer au financement des PME, comme le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP), le Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS) et la Banque nationale pour le développement économique (BNDE), continuent de se développer, ce qui va améliorer la disponibilité du crédit. La qualité du portefeuille de crédit devra toutefois être maintenue dans ces institutions et des mesures devront être prises en parallèle pour surmonter les obstacles structurels entravant l'accès des PME à la finance.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

24. Des critères d'évaluation à fin décembre 2018 et des objectifs indicatifs à fin septembre 2018 sont proposés. Tous les critères d'évaluation et les objectifs indicatifs fixés pour fin juin 2017 ont été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif sur le plancher des recettes fiscales. Tous les objectifs indicatifs fixés pour la fin septembre 2017 ont été respectés, à l'exception de deux. Les deux objectifs indicatifs qui n'ont pas été atteints sont liés. En effet, le niveau des recettes fiscales, plus faible qu'attendu, a contribué au fait que l'objectif indicatif sur le besoin/capacité de financement n'ait pas été atteint, de beaucoup. Un autre facteur a été la concentration en début de l'année des dépenses d'investissement. Les autorités s'engagent malgré tout à atteindre leur objectif de déficit budgétaire pour 2017. Elles ont demandé la modification i) du critère d'évaluation fixé pour fin juin 2018 sur le besoin/la capacité de financement et de l'objectif indicatif fixé pour fin juin 2018 sur le plancher des recettes fiscales ; ii) des objectifs fixés pour fin mars 2018 sur le besoin net/la capacité nette de financement et sur le plancher des recettes fiscales, et iii) de l'objectif indicatif fixé pour fin décembre 2017 sur le plancher des recettes fiscales. Sur les trois repères structurels établis pour cette revue, deux ont été pleinement respectés dans la mesure où l'audit des comptes de dépôt et le projet de décret établissant les conditions pour le fonctionnement de ces comptes ont été finalisés et où la réorganisation de la DGID est bouclée. Des avancées ont été réalisées sur le dernier repère structurel avec la mise en service de la plateforme DGD-DGID, mais celle-ci n'est pas pleinement opérationnelle car les données n'ont pas encore été déployées (**MPEF, tableaux 1, 2**).

25. Quatre nouveaux repères structurels sont proposés pour la sixième revue et deux nouveaux repères structurels sont proposés pour la septième revue. Les quatre nouveaux repères structurels pour la sixième revue concernent : i) un projet pilote sur les dépenses fiscales portant sur les pièces justificatives des audits pour approbation ; ii) l'utilisation d'une banque de projets intégrée pour tous les projets de plus d'un milliard de FCFA ; iii) la préparation du plan de restructuration de La Poste et l'arrêt des opérations de compensation entre le Trésor et La Poste ; et (iv) la mise en place d'une plateforme d'échange entre le contribuable et l'administration fiscale nationale. Trois repères structurels sont révisés et reconduits de la sixième à la septième revue : i) l'établissement d'une infrastructure de base pour MTAX ; ii) la réduction des dépenses fiscales et iii) l'établissement d'un comité de sélection des investissements publics et son utilisation dans l'examen des projets du budget d'investissement du gouvernement. Deux nouveaux repères structurels sont proposés pour la septième revue : i) la réduction des reports liés aux comptes de dépôt et ii) l'établissement de plafonds d'emplois. **(MPEF, tableau 2)**

26. Évaluation des mesures de sauvegarde. L'évaluation de 2013 de la banque centrale régionale de l'UEMOA, la BCEAO, a confirmé l'existence d'un solide environnement de contrôle. Toutes les recommandations formulées dans cette évaluation ont été mises en œuvre. Parmi ces recommandations figuraient : le renforcement des dispositifs d'audit externe avec la nomination d'une firme internationale possédant une expérience dans la norme ISA pour les audits des exercices 2015–17, le renforcement des capacités du comité d'audit avec une expertise externe pour superviser les processus d'audit et d'information financière, et l'adoption des normes internationales d'information financière à compter de l'exercice 2015. Une nouvelle évaluation des sauvegardes est prévue pour le premier trimestre 2018, conformément au cycle de quatre ans pour les banques centrales régionales.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

27. Le Sénégal doit continuer à mettre en œuvre ses réformes structurelles afin de maintenir les forts taux de croissance des dernières années. Il a bien avancé dans la mise en œuvre de projets d'infrastructures publiques qui faisaient défaut mais il doit maintenant appliquer des réformes pour améliorer le climat des affaires et attirer l'investissement privé. La nouvelle ZES pourrait jouer un rôle de catalyseur dans ce domaine en montrant l'exemple de la bonne gouvernance économique, potentiellement avec le soutien du Pacte avec l'Afrique. Dans la mesure où les PME représentent plus de 95 % du tissu économique du Sénégal, la série d'initiatives visant à développer les PME, à faciliter leur accès au crédit et, de façon générale, à les intégrer au secteur formel doit désormais être soigneusement mise en œuvre et coordonnée. À cet égard, il convient de saluer les progrès effectués dans le fonctionnement des bureaux de crédit et le guichet unique pour les PME (la Maison de l'Entreprise). Pour faire face aux niveaux élevés du service de la dette, la stratégie de gestion de la dette doit, dans la mesure du possible, mettre l'accent sur le recours continu aux prêts concessionnels.

28. Sur le plan budgétaire, les faiblesses structurelles liées aux opérations du Trésor doivent être traitées rapidement afin de respecter l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA et d'assurer la viabilité budgétaire à long terme.

À court terme, le principal défi macroéconomique pour le Sénégal consiste à maintenir sa notation de faible risque de surendettement, tout en trouvant l'espace budgétaire qui permettra d'accumuler le capital physique et humain afin de faciliter l'investissement privé. Pour atteindre cet objectif en 2018, les autorités devront résoudre les problèmes liés aux opérations du Trésor par le biais de réformes de La Poste, de la Caisse de retraite de la fonction publique et des comptes de dépôt et conserver leur prudence budgétaire face aux éventuelles pressions en matière de dépenses à l'approche des élections présidentielles début 2019. Sur le moyen terme, il conviendra de porter les recettes fiscales à hauteur du critère de convergence de l'UEMOA suite au changement d'année de base du PIB, ce qui impliquera des améliorations dans le recouvrement des recettes et des changements au niveau de la politique fiscale.

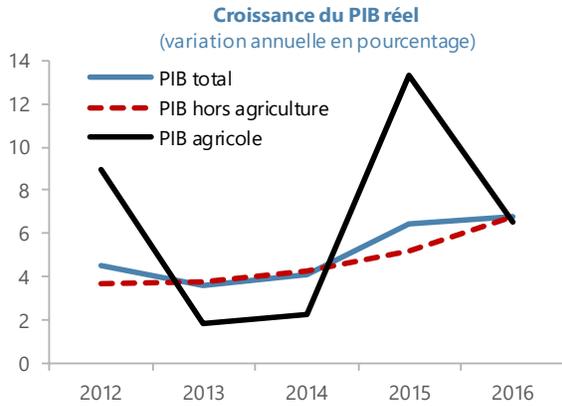
29. Les perspectives restent globalement positives, mais l'on assiste à l'émergence de certains risques.

Le Sénégal devrait conserver une croissance de 6-7 % sur le moyen terme, à condition que les réformes nécessaires soient mises en œuvre. Si celles-ci restent au point mort, il existe un risque de retrouver les taux de croissance anémiques du passé et de mettre en péril la viabilité de la dette. Les élections de 2019 pourraient affaiblir l'engagement à poursuivre le rééquilibrage budgétaire et à dépasser les intérêts particuliers, engagement qui est nécessaire à l'ouverture de l'espace économique. Les sources de risque extérieur sont un resserrement des conditions des marchés financiers régionaux et internationaux, plus prononcé que prévu, et les retombées éventuelles des menaces à la sécurité régionale.

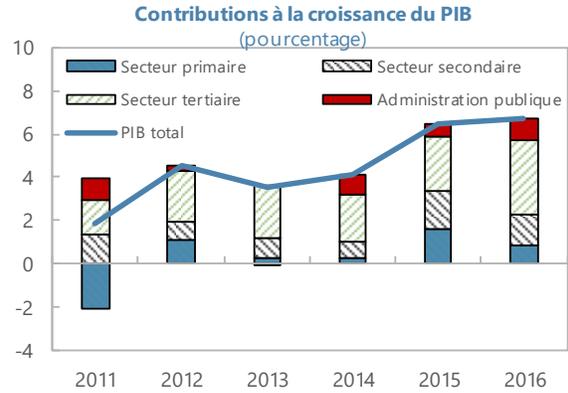
30. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'ISPE. Tous les critères d'évaluation fixés pour fin juin 2017 ont été respectés et tous les objectifs indicatifs fixés pour fin juin 2017 ont été respectés à l'exception de l'objectif indicatif pour le plancher des recettes fiscales. Tous les objectifs indicatifs fixés pour la fin septembre 2017 ont été respectés, à l'exception de deux. Deux des trois repères structurels établis pour la cinquième revue ont été respectés. Les services appuient la demande des autorités pour la modification i) du critère d'évaluation fixé pour fin juin 2018 sur la capacité/le besoin de financement et de l'objectif indicatif de fin juin 2018 sur le plancher des recettes fiscales ; ii) des objectifs indicatifs fixés pour fin mars 2018 concernant le plancher de capacité/le besoin de financement et des recettes fiscales et iii) de l'objectif fixé pour fin décembre 2017 sur le plancher des recettes fiscales.

Graphique 1. Sénégal : secteurs réel et extérieur, 2011-16

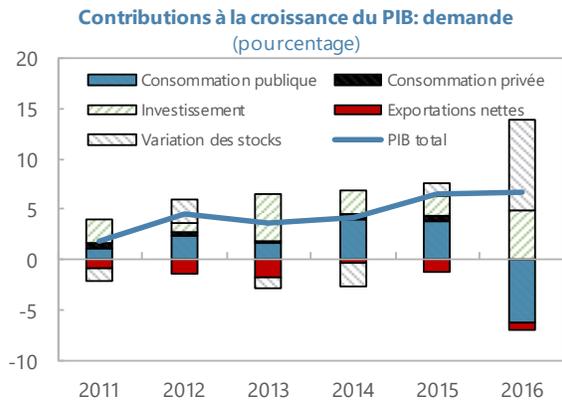
La croissance du PIB réel s'accélère..



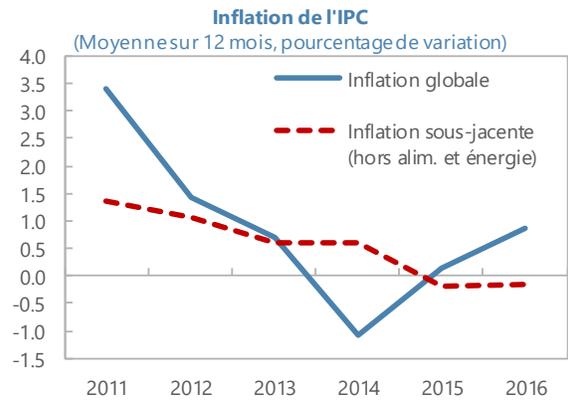
..principalement du fait de l'agriculture et des services..



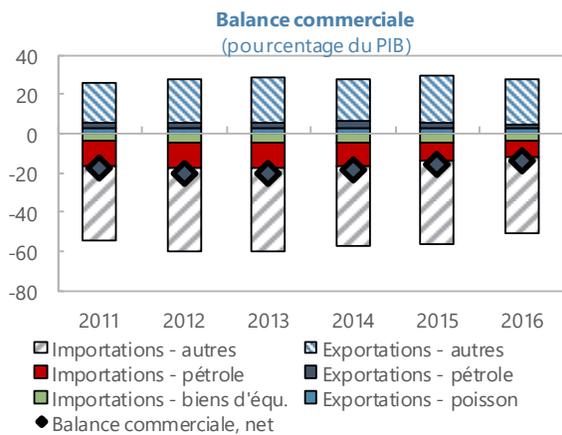
..et de l'investissement



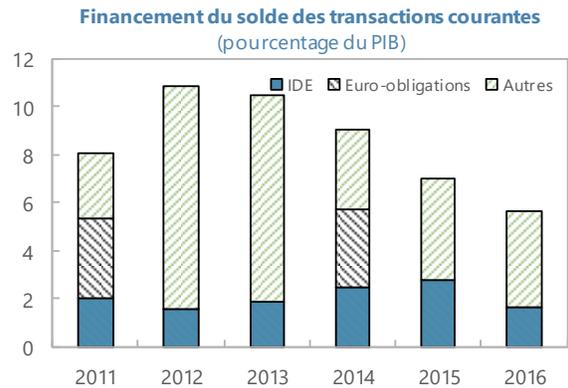
L'inflation est maîtrisée en-dessous de 2%



Une balance commerciale négative contribue..



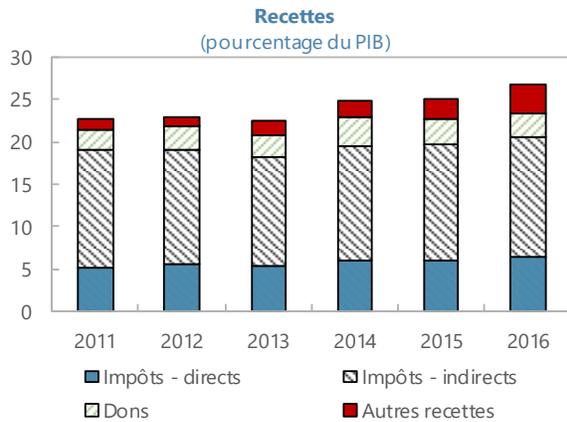
..aux déficits courants, périodiquement financés par des euro-obligations



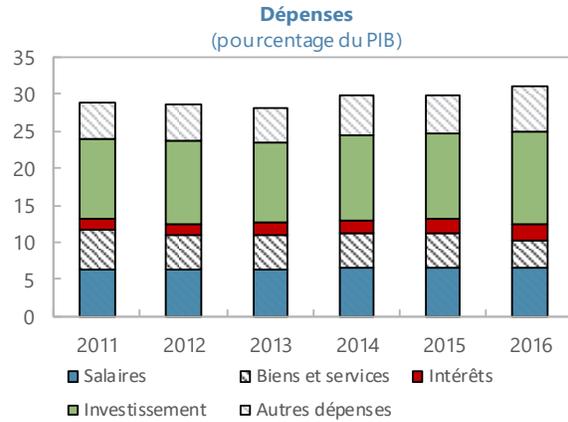
Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Sénégal : indicateurs budgétaires et financiers, 2011–16

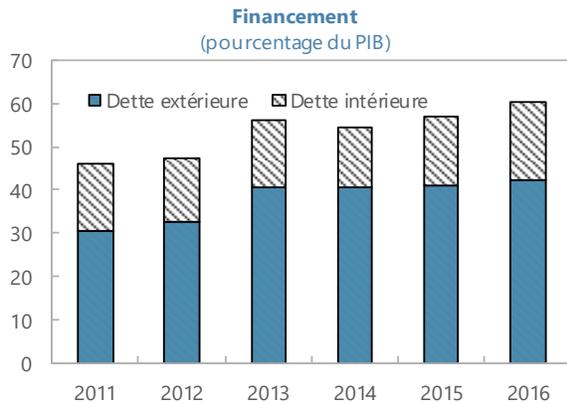
Les recettes, dominées par les impôts indirects, augmentent



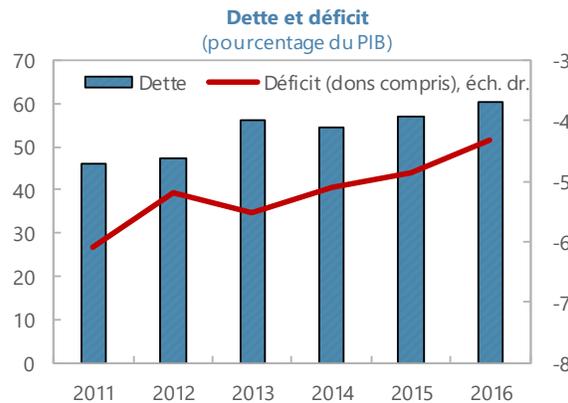
...tandis que les dépenses sont maîtrisées



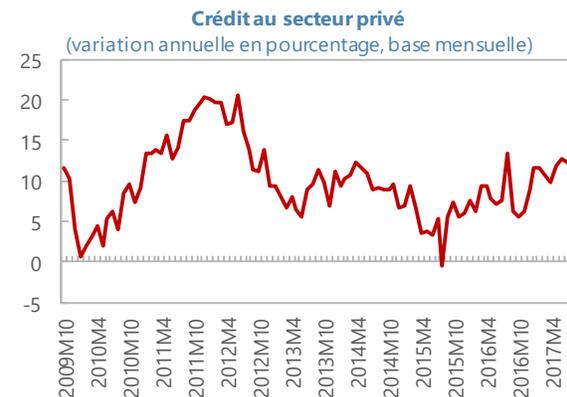
Le financement s'appuie surtout sur des sources extérieures



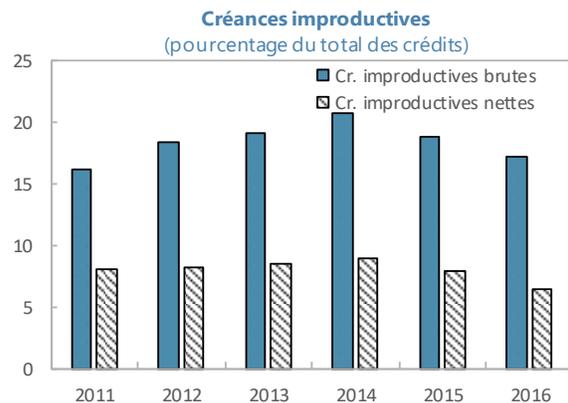
La dette augmente malgré la baisse du déficit



La croissance du crédit au secteur privé s'est accélérée au premier semestre 2017



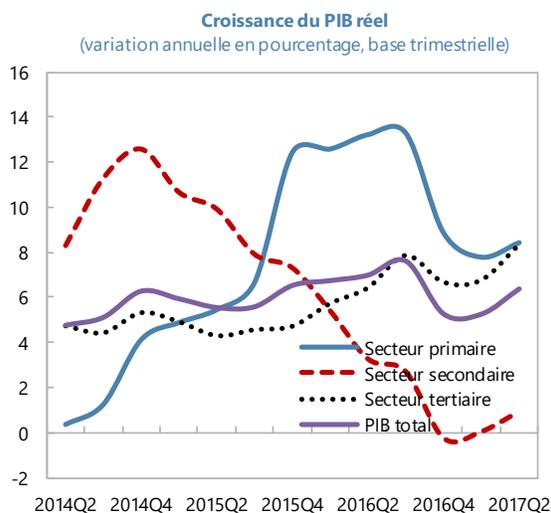
Les créances improductives diminuent et sont bien provisionnées



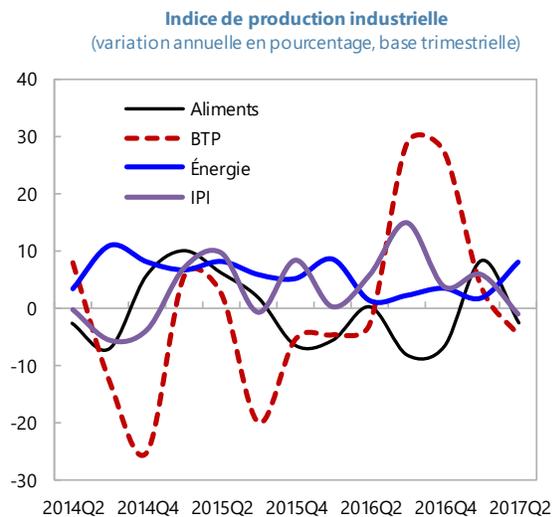
Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal : indicateurs à haute fréquence, 2014-17

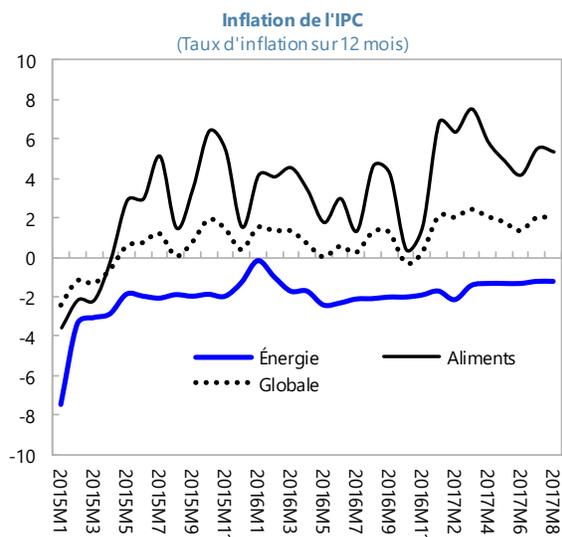
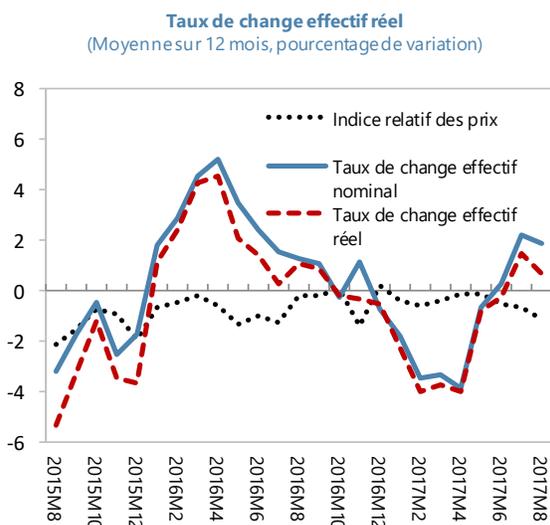
Les indicateurs d'activité économique signalent un léger ralentissement au 1^{er} semestre 2017 imputable au secteur secondaire et notamment au BTP.



La compétitivité des prix se stabilise après avoir perdu une partie du terrain gagné en 2015-16.



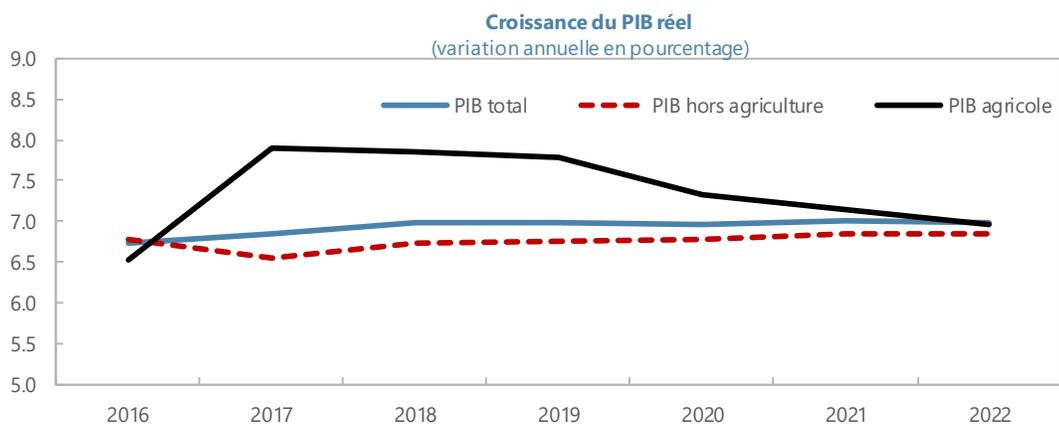
Des taux d'inflation négatifs du fait des prix énergétiques mais le renchérissement des denrées ramène l'inflation à 2%.



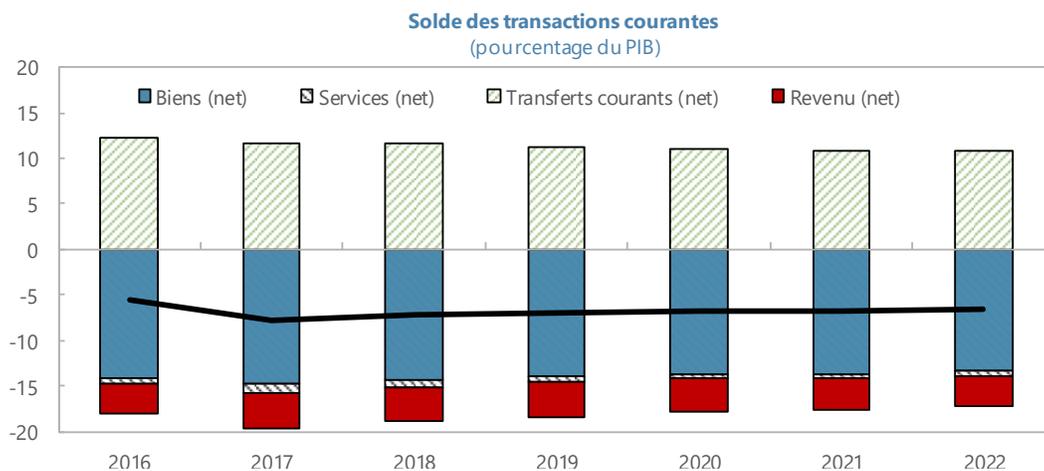
Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 4. Sénégal : perspectives, 2016–22

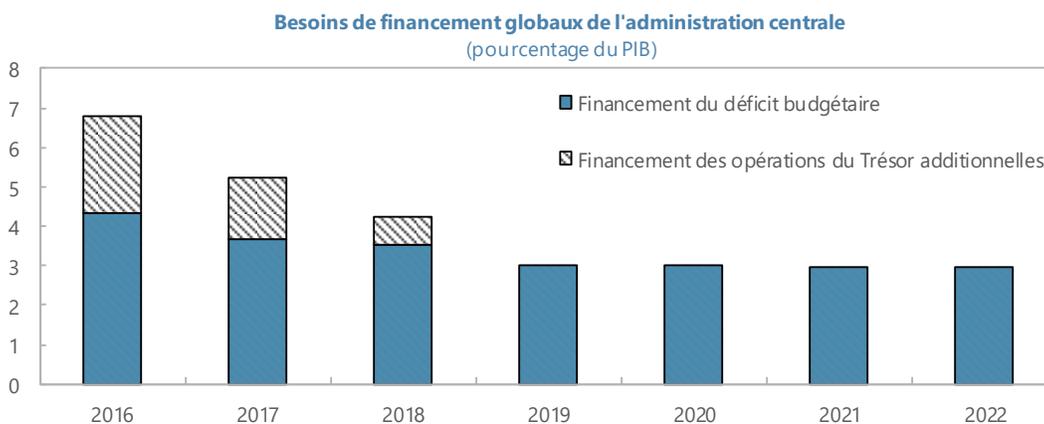
Le PSE, s'appuyant sur l'ISPE, vise un taux de croissance de 7-8%



Le déficit courant devrait être stable : les exportations progressent et les importations accompagnent la croissance à moyen terme



Le financement des opérations du Trésor devrait descendre à zéro d'ici 2019



Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–22

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--|-----------|-------|-------------|--------|--------|--------|--------|
| | Act. | CR 17/230 | Proj. | Projections | | | | |
| | (variation annuelle en pourcentage) | | | | | | | |
| Revenu national et prix | | | | | | | | |
| PIB à prix constants | 6.5 | 6.7 | 6.8 | 6.8 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 |
| <i>Dont: PIB hors agriculture</i> | 5.2 | 6.8 | 6.6 | 6.6 | 6.7 | 6.8 | 6.8 | 6.9 |
| Déflateur du PIB | 0.3 | 1.1 | 1.9 | 2.2 | 1.9 | 1.8 | 1.8 | 1.8 |
| Prix à la consommation | | | | | | | | |
| Moyenne annuelle | 0.1 | 0.9 | 2.1 | 1.9 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Fin de période | 0.4 | 2.1 | 2.0 | 1.9 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | |
| Exportations, f.à.b. (francs CFA) | 13.3 | 0.4 | 15.4 | 7.4 | 5.3 | 9.2 | 9.8 | 10.7 |
| Importations, f.à.b. (francs CFA) | 2.7 | -1.4 | 12.1 | 9.7 | 5.6 | 8.0 | 8.8 | 10.0 |
| Volume des exportations | 14.6 | 9.7 | 4.8 | 8.8 | 6.1 | 7.8 | 8.3 | 8.5 |
| Volume des importations | 16.1 | 8.3 | 7.0 | 7.6 | 8.0 | 8.4 | 8.9 | 9.2 |
| Termes de l'échange ("–" = détérioration) | 11.8 | 0.5 | 5.1 | -3.1 | 1.5 | 1.6 | 1.5 | 1.3 |
| Taux de change effectif nominal | -3.9 | 2.0 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux de change effectif réel | -6.0 | 1.4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| | (Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année) | | | | | | | |
| Monnaie au sens large | 13.4 | 12.0 | 10.0 | 9.2 | ... | ... | ... | ... |
| Avoirs intérieurs nets | 9.0 | 11.1 | 6.1 | 3.2 | ... | ... | ... | ... |
| Crédit intérieur | 8.5 | 13.5 | 7.8 | 3.6 | ... | ... | ... | ... |
| Crédit à l'État (net) | 3.7 | 9.0 | 0.5 | -2.6 | ... | ... | ... | ... |
| Crédit à l'économie (net) | 4.8 | 4.6 | 7.3 | 6.3 | ... | ... | ... | ... |
| | (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹ | | | | | | | |
| Opérations financières de l'État | | | | | | | | |
| Recettes | 25.1 | 26.8 | 25.1 | 25.4 | 25.6 | 25.7 | 25.7 | 25.8 |
| Dons | 2.9 | 2.8 | 2.6 | 2.6 | 2.7 | 2.6 | 2.6 | 2.6 |
| Dépenses totales et prêts nets | 29.9 | 31.0 | 28.8 | 29.0 | 29.2 | 28.7 | 28.8 | 28.7 |
| Solde budgétaire global | | | | | | | | |
| Base ordres de paiement, dons exclus | -7.7 | -7.0 | -6.3 | -6.3 | -6.3 | -5.6 | -5.6 | -5.6 |
| Base ordres de paiement, dons inclus | -4.8 | -4.2 | -3.7 | -3.7 | -3.5 | -3.0 | -3.0 | -3.0 |
| Solde budgétaire primaire | -2.8 | -2.1 | -1.5 | -1.3 | -1.4 | -0.9 | -1.0 | -1.1 |
| Épargne et investissement | | | | | | | | |
| Solde courant (transferts officiels inclus) | -7.0 | -5.6 | -5.6 | -7.8 | -7.2 | -7.0 | -6.8 | -6.7 |
| Solde courant (transferts officiels exclus) | -7.8 | -6.5 | -6.4 | -8.6 | -8.0 | -7.9 | -7.6 | -7.4 |
| Investissement intérieur brut | 25.2 | 26.9 | 27.1 | 27.2 | 27.7 | 28.0 | 28.1 | 28.3 |
| Public ¹ | 6.8 | 7.5 | 7.5 | 7.6 | 7.8 | 8.0 | 7.9 | 8.0 |
| Non public | 18.4 | 19.3 | 19.6 | 19.6 | 19.8 | 20.0 | 20.2 | 20.3 |
| Épargne nationale brute | 18.2 | 21.2 | 21.5 | 19.3 | 20.5 | 21.0 | 21.3 | 21.6 |
| Publique | 2.0 | 3.3 | 3.8 | 3.9 | 4.3 | 5.0 | 4.9 | 5.0 |
| Non publique | 16.2 | 18.0 | 17.6 | 15.4 | 16.1 | 16.0 | 16.4 | 16.6 |
| Dettes publiques | | | | | | | | |
| Dettes publiques totales | 56.9 | 60.4 | 62.1 | 60.8 | 58.7 | 57.1 | 55.6 | 54.5 |
| Dettes publiques intérieures ² | 15.8 | 18.2 | 12.1 | 14.4 | 13.5 | 13.0 | 12.2 | 12.1 |
| Dettes publiques extérieures | 41.1 | 42.3 | 50.0 | 46.4 | 45.2 | 44.1 | 43.4 | 42.4 |
| Service de la dette publique | | | | | | | | |
| En pourcentage des recettes publiques | 28.2 | 32.6 | 28.8 | 32.3 | 34.9 | 32.8 | 25.1 | 33.0 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| Produit intérieur brut (milliards de FCFA) | 8,082 | 8,722 | 9,494 | 9,528 | 10,390 | 11,311 | 12,317 | 13,414 |
| Produit intérieur brut (milliards de FCFA) | 14 | 15 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux de change nominal (FCFA/dollars, moyenne annuelle) | 591 | 593 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte du reclassement de l'investissement public.² La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2015–22

(milliards de FCFA)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--|--------|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Act. | | Projections | | | | | |
| | (milliards de FCFA, sauf indication contraire) | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -569 | -491 | -747 | -750 | -792 | -834 | -894 | -950 |
| Balance des biens | -1,274 | -1,226 | -1,384 | -1,468 | -1,564 | -1,681 | -1,834 | -1,941 |
| Exportations, f.à.b. | 1,669 | 1,675 | 1,800 | 1,894 | 2,068 | 2,271 | 2,514 | 2,837 |
| Importations, f.à.b. | -2,944 | -2,901 | -3,183 | -3,362 | -3,632 | -3,952 | -4,348 | -4,778 |
| Services et revenu (net) | -310 | -341 | -480 | -481 | -508 | -521 | -524 | -578 |
| Crédits | 800 | 816 | 932 | 973 | 1,015 | 1,060 | 1,107 | 1,173 |
| Débits | -1,110 | -1,156 | -1,413 | -1,454 | -1,523 | -1,581 | -1,630 | -1,751 |
| <i>Dont: intérêts sur la dette publique</i> | -176 | -200 | -255 | -264 | -283 | -303 | -303 | -325 |
| Transferts courants sans contrepartie (net) | 1,016 | 1,075 | 1,117 | 1,199 | 1,280 | 1,367 | 1,464 | 1,569 |
| Privés (net) | 964 | 1,003 | 1,060 | 1,120 | 1,186 | 1,274 | 1,365 | 1,462 |
| Publics (net) | 52 | 73 | 57 | 79 | 94 | 93 | 99 | 107 |
| <i>Dont: dons budgétaires</i> | 31 | 38 | 35 | 47 | 60 | 61 | 66 | 72 |
| Compte de capital et compte financier | 724 | 528 | 1,016 | 783 | 971 | 1,011 | 1,105 | 1,234 |
| Compte de capital | 206 | 209 | 220 | 242 | 245 | 267 | 288 | 311 |
| Transferts de capitaux privés | 8 | 8 | 8 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 |
| Dons projets | 200 | 204 | 215 | 237 | 256 | 261 | 282 | 305 |
| Annulation de la dette et autres transferts | -2 | -3 | -3 | -3 | -3 | -3 | -3 | -3 |
| Compte financier | 518 | 318 | 796 | 541 | 726 | 744 | 817 | 923 |
| Investissements directs | 223 | 143 | 236 | 281 | 315 | 355 | 396 | 450 |
| Investissements de portefeuille (net) | 156 | 306 | 556 | 30 | 104 | 8 | 61 | 16 |
| <i>Dont: émission euro-obligations</i> | 0 | 0 | 641 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres investissements | 139 | -131 | 3 | 229 | 307 | 381 | 359 | 457 |
| Secteur public (net) | 181 | 162 | 236 | 286 | 295 | 345 | 292 | 368 |
| <i>Dont: décaissements</i> | 279 | 309 | 378 | 451 | 471 | 494 | 767 | 571 |
| prêts programmes | 68 | 74 | 73 | 66 | 70 | 76 | 76 | 76 |
| prêts projets | 211 | 220 | 305 | 325 | 341 | 358 | 376 | 415 |
| autres | 0 | 15 | 0 | 60 | 60 | 60 | 315 | 80 |
| amortissement | -98 | -147 | -142 | -165 | -176 | -149 | -475 | -203 |
| Secteur privé (net) | -42 | -203 | -233 | -57 | 12 | 35 | 67 | 89 |
| Erreurs et omissions | -1 | -90 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde global | 155 | 37 | 269 | 33 | 179 | 176 | 211 | 283 |
| Financement | -155 | -37 | -269 | -33 | -179 | -176 | -211 | -283 |
| Avoirs extérieurs nets ¹ | -99 | -37 | -269 | -33 | -179 | -176 | -211 | -283 |
| Utilisation nette des ressources du FMI | -19 | -21 | -20 | -19 | -13 | -3 | 0 | 0 |
| Achats/décaissements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rachats/remboursements | -19 | -21 | -20 | -19 | -13 | -3 | 0 | 0 |
| Autres | -80 | -16 | -250 | -14 | -166 | -174 | -211 | -283 |
| Banques créatrices de monnaie | -56 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Déficit résiduel de financement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | | | | | | | | |
| Transferts officiels courants compris (% PIB) | -7.0 | -5.6 | -7.8 | -7.2 | -7.0 | -6.8 | -6.7 | -6.5 |
| Transferts officiels courants exclus (% PIB) | -7.8 | -6.5 | -8.6 | -8.0 | -7.9 | -7.6 | -7.4 | -7.3 |
| Réserves officielles brutes UEMOA (milliards \$) | 12.4 | 10.4 | 12.7 | 13.6 | 15.1 | 16.6 | 18.4 | ... |
| (% monnaie au sens large) | 43.6 | 34.5 | 33.8 | 32.4 | 32.8 | 33.2 | 33.6 | ... |
| (mois importations UEMOA BSNF) | 5.1 | 4.1 | 3.9 | 4.3 | 4.5 | 4.7 | 5.2 | ... |
| Produit intérieur brut | 8,082 | 8,722 | 9,528 | 10,390 | 11,311 | 12,317 | 13,414 | 14,608 |

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

Tableau 3. Sénégal : balance des paiements, 2015–22
(pourcentage du PIB)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|---|-------|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Act. | | Projections | | | | | |
| | (pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -7.0 | -5.6 | -7.8 | -7.2 | -7.0 | -6.8 | -6.7 | -6.5 |
| Balance des biens | -15.8 | -14.1 | -14.5 | -14.1 | -13.8 | -13.6 | -13.7 | -13.3 |
| Exportations, f.à.b. | 20.7 | 19.2 | 18.9 | 18.2 | 18.3 | 18.4 | 18.7 | 19.4 |
| Importations, f.à.b. | -36.4 | -33.3 | -33.4 | -32.4 | -32.1 | -32.1 | -32.4 | -32.7 |
| Services et revenu (net) | -3.8 | -3.9 | -5.0 | -4.6 | -4.5 | -4.2 | -3.9 | -4.0 |
| Crédits | 9.9 | 9.4 | 9.8 | 9.4 | 9.0 | 8.6 | 8.2 | 8.0 |
| Débits | -13.7 | -13.3 | -14.8 | -14.0 | -13.5 | -12.8 | -12.2 | -12.0 |
| <i>Dont: intérêts sur la dette publique</i> | -2.2 | -2.3 | -2.7 | -2.5 | -2.5 | -2.5 | -2.3 | -2.2 |
| Transferts courants sans contrepartie (net) | 12.6 | 12.3 | 11.7 | 11.5 | 11.3 | 11.1 | 10.9 | 10.7 |
| Privés (net) | 11.9 | 11.5 | 11.1 | 10.8 | 10.5 | 10.3 | 10.2 | 10.0 |
| Publics (net) | 0.6 | 0.8 | 0.6 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.7 |
| <i>Dont: dons budgétaires</i> | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 |
| Compte de capital et compte financier | 9.0 | 6.1 | 10.7 | 7.5 | 8.6 | 8.2 | 8.2 | 8.4 |
| Compte de capital | 2.5 | 2.4 | 2.3 | 2.3 | 2.2 | 2.2 | 2.1 | 2.1 |
| Transferts de capitaux privés | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Dons projets | 2.5 | 2.3 | 2.3 | 2.3 | 2.3 | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| Annulation de la dette et autres transferts | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Compte financier | 6.4 | 3.7 | 8.4 | 5.2 | 6.4 | 6.0 | 6.1 | 6.3 |
| Investissements directs | 2.8 | 1.6 | 2.5 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.0 | 3.1 |
| Investissements de portefeuille (net) | 1.9 | 3.5 | 5.8 | 0.3 | 0.9 | 0.1 | 0.5 | 0.1 |
| <i>Dont : émission euro-obligations</i> | 0.0 | 0.0 | 6.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Autres investissements | 1.7 | -1.5 | 0.0 | 2.2 | 2.7 | 3.1 | 2.7 | 3.1 |
| Secteur public (net) | 2.2 | 1.9 | 2.5 | 2.8 | 2.6 | 2.8 | 2.2 | 2.5 |
| <i>Dont: décaissements</i> | 3.5 | 3.5 | 4.0 | 4.3 | 4.2 | 4.0 | 5.7 | 3.9 |
| prêts programmes | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.5 |
| prêts projets | 2.6 | 2.5 | 3.2 | 3.1 | 3.0 | 2.9 | 2.8 | 2.8 |
| autres | 0.0 | 0.2 | 0.0 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 2.3 | 0.5 |
| amortissement | -1.2 | -1.7 | -1.5 | -1.6 | -1.6 | -1.2 | -3.5 | -1.4 |
| Secteur privé (net) | -0.5 | -2.3 | -2.4 | -0.5 | 0.1 | 0.3 | 0.5 | 0.6 |
| Erreurs et omissions | 0.0 | -1.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde global | 1.9 | 0.4 | 2.8 | 0.3 | 1.6 | 1.4 | 1.6 | 1.9 |
| Financement | -1.9 | -0.4 | -2.8 | -0.3 | -1.6 | -1.4 | -1.6 | -1.9 |
| Avoirs extérieurs nets ¹ | -1.2 | -0.4 | -2.8 | -0.3 | -1.6 | -1.4 | -1.6 | -1.9 |
| Utilisation nette des ressources du FMI | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Achats/décaissements | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Rachats/remboursements | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Autres | -1.0 | -0.2 | -2.6 | -0.1 | -1.5 | -1.4 | -1.6 | -1.9 |
| Banques créatrices de monnaie | -0.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Déficit résiduel de financement | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | |
| Produit intérieur brut (milliards de FCFA) | 8,082 | 8,722 | 9,528 | 10,390 | 11,311 | 12,317 | 13,414 | 14,608 |

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

Tableau 4. Sénégal : opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2015–22¹
(milliards de FCFA)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------------------|-------|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Act. | | Projections | | | | | |
| | (milliards FCFA) | | | | | | | |
| Recettes | 2,026 | 2,335 | 2,415 | 2,665 | 2,904 | 3,171 | 3,458 | 3,769 |
| Recettes fiscales | 1,597 | 1,789 | 1,977 | 2,212 | 2,407 | 2,639 | 2,882 | 3,143 |
| Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital | 435 | 513 | 552 | 613 | 682 | 754 | 821 | 894 |
| Impôts sur les salaires et la main d'œuvre | 20 | 17 | 23 | 23 | 25 | 25 | 27 | 29 |
| Impôts sur le patrimoine | 31 | 30 | 32 | 52 | 57 | 62 | 67 | 73 |
| Impôts sur les biens et services | 855 | 960 | 972 | 1,145 | 1,232 | 1,344 | 1,465 | 1,600 |
| Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales | 228 | 235 | 261 | 285 | 305 | 332 | 361 | 393 |
| Autres recettes fiscales | 27 | 34 | 138 | 94 | 107 | 123 | 141 | 153 |
| Dons | 232 | 244 | 250 | 284 | 300 | 322 | 349 | 377 |
| Budget | 31 | 38 | 35 | 47 | 60 | 61 | 66 | 72 |
| Projets | 201 | 206 | 215 | 237 | 240 | 261 | 282 | 305 |
| Autres recettes | 197 | 302 | 188 | 169 | 196 | 209 | 228 | 248 |
| Dépenses | 2,413 | 2,704 | 2,764 | 3,031 | 3,242 | 3,541 | 3,857 | 4,200 |
| Charges | 1,504 | 1,613 | 1,565 | 1,673 | 1,737 | 1,913 | 2,076 | 2,265 |
| Rémunération des salariés | 526 | 572 | 586 | 633 | 671 | 727 | 778 | 847 |
| Utilisation des biens et services | 384 | 322 | 344 | 386 | 396 | 431 | 469 | 497 |
| Intérêts | 160 | 188 | 223 | 221 | 233 | 249 | 250 | 270 |
| Aux non-résidents | 126 | 140 | 168 | 172 | 187 | 206 | 203 | 223 |
| Aux résidents | 34 | 48 | 54 | 49 | 46 | 43 | 47 | 48 |
| Subventions ² | 51 | 52 | 45 | 45 | 44 | 46 | 48 | 57 |
| dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE | 0 | 20 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dont : SENELEC du budget | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dont : subventions aux carburants | 0 | 14 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dons (courants hors FSE) | 216 | 284 | 244 | 248 | 261 | 286 | 311 | 337 |
| Prestations sociales | 60 | 6 | 5 | 7 | 10 | 24 | 40 | 67 |
| Autres charges | 108 | 189 | 118 | 133 | 122 | 150 | 179 | 190 |
| Acquisition nette d'actifs non financiers | 909 | 1,091 | 1,199 | 1,359 | 1,506 | 1,628 | 1,780 | 1,935 |
| Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>) | -387 | -369 | -349 | -367 | -339 | -371 | -398 | -431 |
| Transactions sur actifs et passifs financiers (financement) | -387 | -369 | -349 | -367 | -339 | -371 | -398 | -431 |
| Acquisition nette d'actifs financiers | -100 | -58 | 145 | -145 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Intérieurs | -145 | -58 | 145 | -145 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Numéraire et dépôts | -128 | -89 | 145 | -145 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Titres de dette | 13 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Crédits | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres comptes à recevoir | -29 | 31 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Extérieurs | 45 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Accumulation nette de passifs | 287 | 311 | 494 | 222 | 349 | 381 | 408 | 441 |
| Intérieurs | -56 | -162 | -312 | -121 | -69 | 21 | 63 | 74 |
| FMI et DTS | -19 | -21 | -20 | -19 | -13 | -3 | 0 | 0 |
| Titres de dette (nets) | 33 | 125 | -88 | 21 | -7 | 74 | 101 | 99 |
| Crédits | -14 | -50 | -55 | -48 | -49 | -50 | -38 | -25 |
| Autres comptes à payer ³ | -56 | -216 | -150 | -75 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Extérieurs | 343 | 473 | 806 | 344 | 417 | 360 | 345 | 367 |
| Titres de dette (nets) | 161 | 311 | 569 | 57 | 122 | 14 | 53 | -1 |
| Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA | 161 | 311 | -72 | 57 | 122 | 14 | 53 | -1 |
| Euro-obligations | 0 | 0 | 641 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Crédits | 181 | 162 | 236 | 286 | 295 | 345 | 292 | 368 |
| Prêts programmes | 68 | 74 | 73 | 66 | 70 | 76 | 76 | 76 |
| Prêts projets | 211 | 220 | 305 | 325 | 341 | 358 | 376 | 415 |
| Prêts non concessionnels | 0 | 15 | 0 | 60 | 51 | 46 | 295 | 18 |
| Autres | -98 | -147 | -142 | -165 | -168 | -135 | -455 | -141 |
| Autres comptes à payer | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Erreurs et omissions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | 0 |
| Financement total (déficit + emprunt supplémentaire non budgétaire) | ... | 585 | 499 | 442 | 339 | 371 | 398 | 431 |
| Variation de la valeur nette : transactions | 522 | 722 | 850 | 992 | 1,167 | 1,258 | 1,382 | 1,504 |
| Capacité/besoin de financement (<i>hors dons</i>) | 522 | 722 | 850 | 992 | 1,167 | 1,258 | 1,382 | 1,504 |
| PIB nominal | 8,082 | 8,722 | 9,528 | 10,390 | 11,311 | 12,317 | 13,414 | 14,608 |

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Manuel de statistiques des finances publiques: (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).

² S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, ce qui sera fait pendant la mission.

³ À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

Tableau 5. Sénégal : opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2015–22¹
(pourcentage du PIB)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---|-------|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Act. | | Projections | | | | | |
| | (pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | |
| Recettes | 25.1 | 26.8 | 25.4 | 25.6 | 25.7 | 25.7 | 25.8 | 25.8 |
| Recettes fiscales | 19.8 | 20.5 | 20.8 | 21.3 | 21.3 | 21.4 | 21.5 | 21.5 |
| Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital | 5.4 | 5.9 | 5.8 | 5.9 | 6.0 | 6.1 | 6.1 | 6.1 |
| Impôts sur les salaires et la main d'œuvre | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Impôts sur le patrimoine | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 |
| Impôts sur les biens et services | 10.6 | 11.0 | 10.2 | 11.0 | 10.9 | 10.9 | 10.9 | 11.0 |
| Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales | 2.8 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 2.7 |
| Autres recettes fiscales | 0.3 | 0.4 | 1.4 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.1 |
| Dons | 2.9 | 2.8 | 2.6 | 2.7 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 |
| Budget | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 |
| Projets | 2.5 | 2.4 | 2.3 | 2.3 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| Autres recettes | 2.4 | 3.5 | 2.0 | 1.6 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 |
| Dépenses | 29.9 | 31.0 | 29.0 | 29.2 | 28.7 | 28.8 | 28.8 | 28.7 |
| Charges | 18.6 | 18.5 | 16.4 | 16.1 | 15.4 | 15.5 | 15.5 | 15.5 |
| Rémunération des salariés | 6.5 | 6.6 | 6.2 | 6.1 | 5.9 | 5.9 | 5.8 | 5.8 |
| Utilisation des biens et services | 4.8 | 3.7 | 3.6 | 3.7 | 3.5 | 3.5 | 3.5 | 3.4 |
| Intérêts | 2.0 | 2.2 | 2.3 | 2.1 | 2.1 | 2.0 | 1.9 | 1.9 |
| Aux non-résidents | 1.6 | 1.6 | 1.8 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.5 | 1.5 |
| Aux résidents | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.3 |
| Subventions ² | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE | 0.0 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| dont : SENELEC du budget | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| dont : subventions aux carburants | 0.0 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dons (courants hors FSE) | 2.7 | 3.3 | 2.6 | 2.4 | 2.3 | 2.3 | 2.3 | 2.3 |
| Prestations sociales | 0.7 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.5 |
| Autres charges | 1.3 | 2.2 | 1.2 | 1.3 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.3 |
| Acquisition nette d'actifs non financiers | 11.2 | 12.5 | 12.6 | 13.1 | 13.3 | 13.2 | 13.3 | 13.2 |
| Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>) | -4.8 | -4.2 | -3.7 | -3.5 | -3.0 | -3.0 | -3.0 | -3.0 |
| Transactions sur actifs et passifs financiers (financement) | -4.8 | -4.2 | -3.7 | -3.5 | -3.0 | -3.0 | -3.0 | -3.0 |
| Acquisition nette d'actifs financiers | -1.2 | -0.7 | 1.5 | -1.4 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Intérieurs | -1.8 | -0.7 | 1.5 | -1.4 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Numéraire et dépôts | -1.6 | -1.0 | 1.5 | -1.4 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Titres de dette | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Crédits | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Autres comptes à recevoir | -0.4 | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Extérieurs | 0.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Accumulation nette de passifs | 3.5 | 3.6 | 5.2 | 2.1 | 3.1 | 3.1 | 3.0 | 3.0 |
| Intérieurs | -0.7 | -1.9 | -3.3 | -1.2 | -0.6 | 0.2 | 0.5 | 0.5 |
| FMI et DTS | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Titres de dette (nets) | 0.4 | 1.4 | -0.9 | 0.2 | -0.1 | 0.6 | 0.8 | 0.7 |
| Crédits | -0.2 | -0.6 | -0.6 | -0.5 | -0.4 | -0.4 | -0.3 | -0.2 |
| Autres comptes à payer ³ | -0.7 | -2.5 | -1.6 | -0.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Extérieurs | 4.2 | 5.4 | 8.5 | 3.3 | 3.7 | 2.9 | 2.6 | 2.5 |
| Titres de dette (nets) | 2.0 | 3.6 | 6.0 | 0.5 | 1.1 | 0.1 | 0.4 | 0.0 |
| Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA | 2.0 | 3.6 | -0.8 | 0.5 | 1.1 | 0.1 | 0.4 | 0.0 |
| Euro-obligations | 0.0 | 0.0 | 6.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Crédits | 2.2 | 1.9 | 2.5 | 2.8 | 2.6 | 2.8 | 2.2 | 2.5 |
| Prêts programmes | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.5 |
| Prêts projets | 2.6 | 2.5 | 3.2 | 3.1 | 3.0 | 2.9 | 2.8 | 2.8 |
| Prêts non concessionnels | 0.0 | 0.2 | 0.0 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 3.1 | 0.2 |
| Autres | -1.2 | -1.7 | -1.5 | -1.6 | -1.5 | -1.1 | -3.4 | -1.0 |
| Autres comptes à payer | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Erreurs et omissions | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Financement total (déficit + emprunt supplémentaire non budgétaire) | ... | 6.7 | 5.2 | 4.3 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Variation de la valeur nette : transactions | 6.5 | 8.3 | 8.9 | 9.5 | 10.3 | 10.2 | 10.3 | 10.3 |
| Capacité/besoin de financement (<i>hors dons</i>) | 6.5 | 8.3 | 8.9 | 9.5 | 10.3 | 10.2 | 10.3 | 10.3 |
| PIB nominal | 8,082 | 8,722 | 9,528 | 10,390 | 11,311 | 12,317 | 13,414 | 14,608 |

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Manuel de statistiques des finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).

² S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, ce qui sera fait pendant la mission.

³ À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

Tableau 6. Sénégal : situation monétaire, 2014–17

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|--|-------|-------|--------|
| | Act. | | Prel. | Proj. |
| | (milliards de FCFA) | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 1,078 | 1,233 | 1,270 | 1,539 |
| BCEAO | 865 | 963 | 1,000 | 1,269 |
| Banques commerciales | 213 | 270 | 270 | 270 |
| Avoirs intérieurs nets | 2,407 | 2,720 | 3,158 | 3,298 |
| Crédit intérieur net | 2,638 | 2,933 | 3,467 | 3,629 |
| Crédit net à l'État ¹ | 70 | 198 | 552 | 435 |
| Banque centrale | -75 | 46 | 114 | -50 |
| Banques commerciales | 142 | 149 | 438 | 485 |
| Autres établissements | 13 | 26 | 26 | 26 |
| Crédit à l'économie | 2,568 | 2,735 | 2,916 | 3,194 |
| Autres postes (net) | -231 | -213 | -310 | -331 |
| Monnaie au sens large | 3,485 | 3,953 | 4,428 | 4,837 |
| Circulation fiduciaire hors banques | 685 | 807 | 904 | 987 |
| Total dépôts | 2,799 | 3,146 | 3,524 | 3,849 |
| Dépôts à vue | 1,430 | 1,737 | 1,946 | 2,126 |
| Dépôts à terme | 1,370 | 1,409 | 1,578 | 1,724 |
| | (variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période) | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 7.0 | 4.4 | 0.9 | 6.1 |
| BCEAO | 3.2 | 2.8 | 0.9 | 6.1 |
| Banques commerciales | 3.8 | 1.6 | 0.0 | 0.0 |
| Avoirs intérieurs nets | 4.4 | 9.0 | 11.1 | 3.2 |
| Crédit net à l'État ¹ | -2.6 | 3.7 | 9.0 | -2.6 |
| Crédit à l'économie | 4.9 | 4.8 | 4.6 | 6.3 |
| Autres postes (net) | 2.1 | 0.5 | -2.5 | -0.5 |
| Monnaie au sens large | 11.4 | 13.4 | 12.0 | 9.2 |
| <i>Pour mémoire :</i> | (unités indiquées) | | | |
| Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large ; fin de période) | 2.2 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Croissance du PIB nominal (croissance en %) | 3.0 | 6.8 | 7.9 | 9.2 |
| Crédit à l'économie (croissance en %) | 6.4 | 6.5 | 6.6 | 9.5 |
| Crédit à l'économie/PIB (%) | 33.9 | 33.8 | 36.1 | 33.5 |
| Variation du crédit net à l'État (gliss. annuel, milliards de FCFA) | -81.3 | 127.8 | 551.6 | -116.8 |

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–16

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|---|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Dec. | | | | | | | | |
| | (pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | |
| Adéquation des fonds propres | | | | | | | | | |
| Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques | 13.8 | 16.3 | 18.0 | 16.0 | 16.7 | 16.4 | 16.4 | 16.7 | 14.8 |
| Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques | 13.9 | 16.5 | 18.2 | 15.9 | 16.3 | 15.9 | 15.9 | 16.0 | 14.1 |
| Fonds propres/total des actifs | 9.1 | 9.3 | 10.0 | 9.8 | 9.6 | 9.4 | 9.0 | 8.5 | 7.2 |
| Composition et qualité des actifs | | | | | | | | | |
| Total des prêts/total des actifs | 62.8 | 59.5 | 57.5 | 60.6 | 61.4 | 60.1 | 58.3 | 64.3 | 63.2 |
| Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds propres | 100.9 | 71.7 | 70.6 | 69.8 | 196.7 | 137.4 | 166.0 | 159.8 | 170.9 |
| Répartition sectorielle des prêts | | | | | | | | | |
| Industrie | 19.5 | 27.5 | 26.4 | 22.2 | 23.8 | 25.5 | 23.1 | 19.8 | 21.2 |
| Commerce de gros et de détail | 18.5 | 24.5 | 23.8 | 19.2 | 21.6 | 23.8 | 23.7 | 21.9 | 25.3 |
| Services, transports et communication | 31.1 | 34.1 | 41.9 | 34.0 | 30.6 | 35.9 | 41.0 | 38.7 | 46.3 |
| Ratio prêts improductifs/total des prêts | 17.4 | 18.7 | 20.2 | 16.2 | 18.4 | 19.1 | 20.8 | 18.8 | 17.3 |
| <i>Dont : sans ICS</i> | 14.2 | 15.8 | 15.8 | 13.2 | 15.1 | 14.8 | 17.6 | 18.3 | 17.1 |
| Provisions pour prêts improductifs/total des prêts improductifs | 51.5 | 53.1 | 54.9 | 54.0 | 56.1 | 55.8 | 58.1 | 57.9 | 56.7 |
| <i>Dont : sans ICS</i> | 65.7 | 64.7 | 65.3 | 68.3 | 63.0 | 66.8 | 60.7 | 60.0 | 55.0 |
| Prêts improductifs, provisions déduites/total des prêts | 9.3 | 9.7 | 9.1 | 8.1 | 8.2 | 8.6 | 9.0 | 7.9 | 6.5 |
| <i>Dont : sans ICS</i> | 5.4 | 6.2 | 6.1 | 4.6 | 6.3 | 5.6 | 7.7 | 8.2 | 6.3 |
| Prêts improductifs, provisions déduites/fonds propres | 63.9 | 62.3 | 52.3 | 50.4 | 51.4 | 54.7 | 57.8 | 60.2 | 56.7 |
| <i>Dont : sans ICS</i> | 35.3 | 38.4 | 41.5 | 35.7 | 38.8 | 43.3 | 53.8 | 58.1 | 55.0 |
| Bénéfices et rentabilité | | | | | | | | | |
| Coût moyen des fonds empruntés | 2.8 | 3.4 | 2.2 | 2.0 | 2.1 | 1.9 | 2.0 | 1.0 | 2.0 |
| Taux d'intérêt moyen des prêts ¹ | 13.9 | 15.4 | 8.1 | 8.4 | 8.6 | 8.1 | 7.8 | 12.5 | 10.5 |
| Marge d'intérêt moyenne ² | 11.1 | 12.0 | 5.9 | 6.4 | 6.6 | 6.2 | 5.1 | 11.5 | ... |
| Rendement moyen des actifs après impôts | 1.4 | 1.3 | 1.6 | 2.2 | 1.7 | 1.3 | 0.6 | 1.0 | 0.8 |
| Rendement moyen des fonds propres après impôts | 13.0 | 16.0 | 15.4 | 22.6 | 17.4 | 13.7 | 6.8 | 11.9 | 9.1 |
| Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net | 51.3 | 60.3 | 56.7 | 56.0 | 57.0 | 57.6 | 58.6 | 60.6 | 68.7 |
| Traitements et salaires/revenu net bancaire | 21.1 | 23.0 | 24.8 | 23.8 | 24.4 | 25.2 | 25.0 | 26.1 | 27.0 |
| Liquidité | | | | | | | | | |
| Actifs liquides/total des actifs | ... | 31.7 | 39.8 | 36.1 | 37.0 | 42.1 | 40.8 | 54.7 | 57.5 |
| Actifs liquides/total des dépôts | ... | 49.8 | 52.4 | 76.7 | 52.3 | 62.9 | 61.2 | 80.6 | 88.1 |
| Total des dépôts/total des passifs | 70.3 | 74.9 | 76.0 | 62.8 | 70.7 | 67.0 | 66.7 | 75.7 | 71.9 |

Source : BCEAO.

¹Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de méthodologie.²Hors taxe sur les opérations bancaires.

Appendice I. Lettre d'intention

Dakar, Sénégal
27 novembre 2017

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la cinquième revue de son programme macroéconomique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Les détails de ce programme ont été présentés dans le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) initial du 8 juin 2015 et dans les MPEF relatifs aux revues ultérieures du programme. Le MPEF ci-joint passe en revue les résultats du programme à fin juin 2017, définit les objectifs macroéconomiques pour 2018 et met à jour les réformes structurelles suivies dans le cadre du programme.
2. La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante. Tous les critères d'évaluation quantitatifs du programme à fin juin 2017 ont été observés, ainsi que deux des trois objectifs indicatifs. À fin septembre 2017, tous les objectifs indicatifs ont été atteints, hormis deux objectifs liés au budget. Toutefois, les autorités restent pleinement déterminées à respecter l'objectif fixé pour le déficit à fin 2017. Des progrès ont été accomplis aussi sur le plan des réformes structurelles, deux des trois repères ayant été atteints.
3. La réduction du déficit budgétaire se poursuivra en 2018 et au-delà. Cet objectif repose essentiellement sur une collecte satisfaisante des recettes, une bonne maîtrise des dépenses courantes, et un accroissement maîtrisé des dépenses sociales et une exécution diligente des projets d'investissement pour soutenir la croissance. Les autorités ont l'intention d'accroître les ressources intérieures en renforçant les administrations de l'impôt et des douanes, ainsi qu'en élargissant l'assiette de l'impôt. En outre, elles continueront de chercher à améliorer la gestion de trésorerie, notamment en mettant en œuvre des réformes qui s'attaquent aux sources de besoins de financement au-delà du budget, émanant de la Poste, des retraites de la fonction publique et des crédits du dernier exercice dans les comptes de dépôt.
4. Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin décembre 2018 et des objectifs indicatifs pour fin septembre 2018 sont proposés dans le mémorandum ci-joint, ainsi que de nouveaux repères structurels. Pour tenir compte de l'élargissement de l'espace budgétaire en 2018, le gouvernement sollicite des modifications sur: (i) le critère d'évaluation quantitatif relatif au besoin de financement pour fin juin 2018, et l'objectif indicatif sur le plancher pour les recettes fiscales à fin juin 2018, (ii) les objectifs indicatifs sur le besoin de financement et sur le plancher pour les

recettes fiscales à fin mars 2018, ainsi que sur l'objectif indicatif relatif au plancher pour les recettes fiscales à fin décembre 2017, est sollicitée.

5. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme appuyé par l'ISPE. Compte tenu de sa détermination à assurer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, le gouvernement prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que la Directrice générale le lui demandera, avant d'adopter de nouvelles mesures et de réviser les mesures figurant dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI en la matière. En outre, il communiquera au FMI les informations que ce dernier pourrait lui demander sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières, ainsi que la réalisation des objectifs du programme.

6. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI relatif à la présente revue.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Amadou Ba
Ministre de l'économie, des finances et du plan

Pièces jointes : - I. Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
-II. Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I : Mémoire sur les politiques économiques et financières 2015–2018

1. Le présent mémoire met à jour celui du 08 juin 2015 de notre programme économique et financier appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique pour la période de 2015-2018. Il rappelle les développements économiques récents et décrit les politiques que le gouvernement envisage de poursuivre pour le reste de l'année 2017 et en 2018 de manière à consolider les bons résultats macroéconomiques.

Développements économiques récents

2. Au plan interne, l'analyse de l'évolution trimestrielle de l'activité économique sur la période récente fait ressortir une accélération de la croissance depuis 2014, à la faveur de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). En effet, la croissance trimestrielle du PIB, mesurée sur une base annuelle, s'est établie à 5,2% en moyenne sur la période 2014-2017, contre 3,5% en moyenne sur la période 2010-2013. La contribution de la consommation à cette croissance se situe, en moyenne, à 4,4% sur la période 2014-2017 contre 2,0% entre 2010 et 2013, à la faveur notamment de l'amélioration du revenu consécutive à la baisse de la fiscalité et à l'octroi de bourses familiales aux populations démunies. La contribution de la formation brute de capital fixe ressort à 3,4% sur la période 2014-2017 contre 2,6% entre 2010 et 2013. Le renforcement de l'apport de la FBCF à la croissance trimestrielle reflète le lancement d'importants projets d'investissement publics et privés dans les infrastructures. La contribution des exportations de biens s'établit à 2,6% sur la période 2014-2017 contre 1,9% entre 2010 et 2013. Le dynamisme des exportations de biens sur la période sous revue est principalement attribuable au phosphate, aux engrais minéraux et chimiques, à l'huile d'arachide et au ciment hydraulique. Les ventes à l'étranger de zircon et d'or brut non monétaire ont, également, considérablement soutenu le volume des exportations sur les trois dernières années. A l'inverse, les importations ont davantage pesé sur la croissance du PIB, leur contribution passant de -1,2%, en moyenne trimestrielle, entre 2010 et 2013 à -2,0% sur la période 2014-2017.

3. Au terme des neuf (9) premiers mois de 2017, l'activité économique non agricole mesurée par l'Indice Général d'Activité (IGA) s'est confortée de 6,6%, reflétant ainsi le dynamisme de la construction (+9,7%), des industries chimiques (+8,6%), de la production d'énergie (+7,6%), du travail de bois (+26,1%), des services d'hébergement et de restauration (18,3%) et des services financiers (16,1%). En revanche, les branches comme les extractives (-0,5%), la fabrication de cuir (-12,9%), les conserveries de viande et poisson (-0,7%), le travail des grains (-6,3%) et la fabrication de tabac (-3%) ont été contre performantes. En termes d'inflation, le niveau des prix à la consommation a progressé de 1,5% sur les neuf (9) premiers mois de 2017, comparativement à la même période en 2016.

4. La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante. Tous les critères d'évaluation quantitatifs du programme à fin juin 2017 ont été atteints. Le plafond trimestriel des instances de paiements (50 milliards), celui des marchés passés par entente directe (15%) et le plancher des dépenses sociales (35%) ont tous été respectés. La cible de déficit budgétaire a été contenue dans la limite des 189 milliards fixée par le programme, même si

l'objectif indicatif pour les recettes fiscales (1006 milliards) a été manqué (-67 milliards) à cause notamment d'une moins-value sur les recettes pétrolières.

5. Des progrès importants ont également été enregistrés dans la réalisation des trois repères structurels. En effet, la plateforme DGID-DGD est entrée dans sa phase opérationnelle et les acteurs sont en train d'être formés ; l'approfondissement de l'audit de l'IGF sur les comptes de dépôt a été réalisé et le projet d'arrêté portant fixation des conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôt a été finalisé. La nouvelle organisation de la DGID est devenue effective en septembre 2017, suite à la prise de l'arrêté n° 10012 du 14 juin 2017 portant organisation de la DGID.

Politique macroéconomique et réformes structurelles pour 2017

6. Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes et des projets prioritaires du PSE en vue d'accélérer la croissance. Sur la base des réalisations à fin juin et des perspectives favorables pour le reste de l'année, notamment dans le sous-secteur agricole, la projection du taux de croissance du PIB réel reste maintenue à 6,8% en 2017. L'inflation serait modérée en 2017 tandis que le déficit du compte courant devrait s'aggraver légèrement, suite au renchérissement des produits pétroliers importés et à l'accroissement des importations de biens d'équipement qui accompagne celui des investissements.

7. Pour maintenir la dynamique de croissance et renforcer la résilience de l'économie, le programme ISPE soutenu par le FMI continuera à s'articuler autour des trois piliers suivants : (i) la consolidation des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat ; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance et ; (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires.

A. Consolider les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat

8. La cible de déficit budgétaire de 349 milliards de FCFA (3,7 pourcent du PIB) en 2017 reste inchangée, malgré le gap des recettes à fin juin, imputable notamment aux recettes pétrolières. Pour rattraper ce gap et garder le même niveau de déficit, le gouvernement va rapatrier une partie de l'excédent des entités comme le FSE et l'ARTP dans le budget. Au cas où les recettes en fin d'exercice n'arrivent pas à atteindre les niveaux programmés, l'objectif du déficit sera atteint en limitant les dépenses. Le gouvernement poursuivra la réflexion globale sur les taxes parafiscales, pour leur intégration dans le budget.

9. Le gouvernement entend relever le défi de la mobilisation des ressources internes par un élargissement de l'assiette fiscale. L'accent sera mis sur la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales. Les mesures d'ordre législatif et/ou réglementaires seront prises pour rapatrier dans le budget, dans la LFI 2018, les impôts, droits, taxes, redevances, et contributions qui ne sont pas prélevés au profit du budget de l'Etat et qui frappent des opérations dans le secteur des mines et des télécommunications. La collecte des redevances minières et pétrolières sera améliorée par la mise en place, avant fin mars 2018, d'un régime déclaratif et l'organisation annuelle de missions de contrôle mixtes (Direction des Mines-DGID Douanes). Il s'agira de transférer la compétence du recouvrement de ces redevances

à l'Administration fiscale. Ainsi, les redevables seront tenus de déclarer et de payer spontanément, auprès de la DGID, les redevances qu'ils restent devoir au titre de l'année.

10. Pour appuyer la modernisation de la DGID, les autres mesures suivantes seront mises en œuvre : (i) adoption d'un texte réglementaire avant la sixième revue rendant possible, en 2018, la télédéclaration et le télépaiement pour les moyennes entreprises (**repère structurel pour la sixième revue**) et ; (ii) lancement des trois applications prioritaires retenues dans le cadre du Hackathon organisé en 2016 au profit de la DGID. Il s'agira de mettre en œuvre le projet dénommé « Mon espace perso » (**repère structurel pour la sixième revue**). Ce projet qui vise à améliorer la qualité des données, se veut une plateforme d'échanges permanents entre la DGID et le contribuable. Le cahier des charges est déjà élaboré ; le choix du prestataire sera fait avant fin décembre 2017. S'agissant de M-Tax (application qui permet aux contribuables, sans accès à Internet, de déclarer et de payer des impôts par le biais de leurs téléphones mobiles), l'infrastructure de base de la plateforme sera mise en place avant la septième revue (**repère structurel pour la septième revue**), notamment, les équipements, le serveur vocal en langue nationale et l'acquisition de licences. Dans le même sens, le projet de numérisation en masse (Batch scanning) des quelques 8 à 10 millions de dossiers physiques pour en faire des données électroniques, qui constitue un grand défi technologique, verra un grand nombre de ses modules opérationnel en décembre 2018. Par ailleurs, suite à l'audit des restes à recouvrer réalisé par la DGID, le gouvernement s'engage à mobiliser au minimum 50% de créances fiscales jugées recouvrables avec un plancher de 45 milliards, d'ici à fin décembre 2017.

11. La modernisation de la DGD se poursuit à travers le déploiement de GAINDE intégral, la mise en œuvre du Ticket libérateur et la coopération DGID/DGD sur le NINEA. Ces mesures prennent plus de temps que prévu mais devraient être complétées au début de l'année prochaine. Le déploiement de la nouvelle version de GAINDE intégral consacre un nouveau palier sur le plan technologique avec la dématérialisation du support papier et la généralisation de la signature électronique. Il sera effectif à compter du 1er février 2018. La mise en œuvre du Ticket libérateur permet de regrouper tous les paiements effectués (hors droits et taxes) au niveau des plateformes portuaires et aéroportuaires. Bien qu'étant un module autonome, le début de son effectivité dépend de la mise en production de GAINDE intégral. Le ticket libérateur sera opérationnel au début du mois de juin 2018. La coopération DGID/DGD sur le NINEA est effective et la prochaine étape consistera à affiner les tableaux de données pour les rendre plus adaptés aux requêtes des administrations fiscale et douanière.

12. Au titre de la politique fiscale, les domaines potentiellement identifiés relèvent des activités foncières et minières, des services financiers et de télécommunications. La réflexion sur le régime fiscal de ces secteurs devrait aboutir à la proposition de textes portant rationalisation et/ou simplification de la fiscalité. Il sera aussi engagé, à compter du dernier trimestre de 2017, la réflexion sur une fiscalisation plus optimale du secteur agricole, en tenant compte des orientations du PSE, ainsi que sur la fiscalité la plus appropriée aux secteurs pétrolier et gazier, avec le passage de notre pays du statut d'importateur à celui de producteur-exportateur dans les prochaines années. Les propositions ci-dessus seront discutées avec le FMI durant la sixième revue afin d'être incluses dans le budget 2019.

13. Le rapatriement des recettes parafiscales se poursuit. En attendant la révision des dispositions légales et réglementaires permettant ce rapatriement, le gouvernement examinera avec, notamment, le FSE, l'ARTP, l'ARMP, le COSEC, l'ANACIM, les ADS et le FERA la possibilité de rapatrier une partie de leur excédent dans le budget de l'Etat. Les modalités de reversement des excédents seront définies dans un texte légal ou réglementaire. La DGID sera également impliquée dans la liquidation, le contrôle et le recouvrement des redevances et autres recettes minières et pétrolières. En outre, leur excédent au-delà du montant nécessaire pour financer 2 ans de dépenses courantes sera reversé dans le budget de l'Etat. Si ces entités ont des projets d'investissement à financer, ces derniers devront être approuvés selon les procédures en vigueur pour le budget d'investissement.

14. La rationalisation des dépenses fiscales continue. Sur la base du rapport le plus récent (en cours de finalisation) sur les dépenses fiscales et des conclusions des travaux du groupe de travail mis en place à cet effet, le plan d'actions sera révisé par le gouvernement. Ce plan d'actions sera mis en œuvre afin de réduire les dépenses fiscales (**Repère structurel pour la septième revue**). Des dispositions utiles seront prises pour limiter les mesures discrétionnaires et favoriser une approche globale fondée sur des règles publiées sur internet et applicables à tous. En particulier, la DGID et la DGD, en partenariat avec l'APIX qui partagera ses bases de données, s'engageront dans un programme pilote de contrôle des pièces justificatives des agréments, avec pour objectif de contrôler les 100 agréments les plus importants d'ici à la prochaine revue (**Repère structurel pour la sixième revue**). Les conclusions du programme pilote seront présentées et discutées lors de la mission pour la sixième revue. Des mesures d'ordre législatif et/ou réglementaires seront prises dans la LFI 2018. Dans ce cadre, le gouvernement s'engage à :

- i. revoir le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, afin d'assurer une plus grande équité entre les différentes tranches de revenu ;
- ii. reprendre les enquêtes sur tous les importateurs de produits pour la revente dont les chiffres d'affaires déclarés étaient moindres que les importations en douane ;
- iii. évaluer le dispositif actuel de l'acompte sur les BIC des importateurs qui ne sont pas au Centre des grandes entreprises en vue d'un meilleur contrôle des liquidations et ;
- iv. adopter le projet de loi modifiant le code général des impôts sur l'imposition des revenus fonciers et de la patente.

15. La rationalisation des dépenses de consommation publique sera maintenue. Le gouvernement continuera d'assurer un suivi strict de l'évolution des dépenses de personnel. Ce suivi passera d'abord par une amélioration du système d'information de la Solde, dont un audit récent a révélé des lacunes en termes de sécurité informatique mais aussi de fondement juridique de certaines indemnités, lacunes qui entraînent des paiements indus. Dans le même temps, les méthodes de travail au sein des administrations publiques vont être modernisées à la lumière de certaines expériences internationales, y compris du secteur privé, dans le sens de favoriser un meilleur usage des TIC permettant d'acquérir des gains de productivité avec un effectif plus réduit. Enfin, pour mieux encadrer la progression des effectifs, des plafonds d'emplois vont être fixés dans la loi de finances 2019 suivant une série de concertations techniques avec tous les

ministères et institutions qui va être organisée avant le 31 mars 2018 (**repère structurel pour la septième revue**).

16. L'amélioration de la qualité de la dépense publique financée sur ressources internes reste un défi majeur. Le gouvernement entend, à partir de la deuxième année d'exécution d'un projet dont le coût global est supérieur ou égal à un milliard de FCFA, subordonner l'inscription de crédits de paiement dans la loi de finances, à la production, par le ministère concerné, d'un rapport d'exécution physique et financière portant sur l'année antérieure. En outre, un dispositif de suivi rapproché de l'exécution des projets sera mis en place à compter du 1er janvier 2018, lequel associera les services du Budget, des Marchés publics et de la Planification. Par ailleurs, en vue de favoriser l'orientation des dépenses vers la formation brute de capital fixe, le gouvernement s'engage à réviser, avant le 31 décembre 2017, le décret n°2012-673 du 4 juillet 2012 portant nomenclature budgétaire de l'Etat. Enfin, la banque intégrée de projets sera une étape obligatoire pour tous les projets de plus d'un milliard de FCFA avant une éventuelle phase de budgétisation. Un comité de sélection des investissements publics sera mis en place pour examiner les projets dans la banque intégrée de projets. A partir du budget 2018, tous les nouveaux projets intégralement financés sur ressources internes de plus d'un milliard de FCFA seront issus de la banque intégrée de projets et transmettront des rapports d'exécution physique et financière, sur une base trimestrielle et annuelle (**repère structurel pour la sixième revue**) et, à partir de la loi de finances 2019, aucun projet de plus d'un milliard de FCFA ne sera inscrit au budget d'investissement de l'Etat s'il n'a pas subi l'examen de ce comité (**repère structurel pour la septième revue**).

B. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance

17. Pour relever le niveau d'efficacité de l'administration publique et répondre aux besoins d'une administration de services et de résultat, conformément à la volonté du Chef de l'Etat, il est envisagé, dans le sillage des Sphères ministérielles et des Buildings administratifs régionaux, de développer les Centres de services partagés consistant principalement à : (i) regrouper des administrations prestataires de services, (ii) mutualiser les ressources et réaliser des économies d'échelle, (iii) intégrer leurs processus fonctionnels et ; (iv) faciliter le parcours de l'utilisateur du service public. En outre, une stratégie nationale de formation continue est également en cours d'élaboration afin d'assurer une meilleure coordination de la formation et d'aligner davantage les profils des agents aux besoins de l'économie et des attentes des populations.

18. Le processus d'internalisation des directives de l'UEMOA se poursuit suivant un plan triennal bien établi. Toutefois, s'agissant particulièrement du volet budgétaire de la réforme, l'accent sera mis sur la mise en place des prérequis organisationnels ainsi que la formation des acteurs, compte tenu du caractère très déconcentré des processus de préparation et d'exécution du Budget. A ce titre, une revue de l'organisation ainsi que des capacités techniques de l'ensemble des ministères et institutions a été organisée en 2016, les rapports des cabinets d'audit disponibles et des plans d'actions élaborés. A compter du 1er janvier 2018, sera lancée la phase-test de la déconcentration de l'ordonnancement avec un groupe de 5 ministères pilotes. L'organisation de l'administration budgétaire a déjà été adaptée aux fins d'accompagner la mise en œuvre de la réforme, notamment à travers la création d'un réseau de contrôleurs budgétaires ministériels ainsi que le doublement du nombre de services d'ordonnancement. Enfin, pour ce qui concerne la budgétisation par programmes, la validation des programmes aura lieu avant le

31 décembre 2017 à l'occasion d'un conseil interministériel spécial ; la loi de finances 2018 sera produite dans deux versions, lignes et programmes, et les responsables de programmes nommés au plus tard le 31 mars 2018.

19. Les projets de texte relatifs aux directives du cadre harmonisé des finances publiques portant, respectivement, sur le régime financier des collectivités locales et la comptabilité des matières ont été finalisés. Ils feront l'objet d'un examen en Conseil des Ministres.

20. La modernisation du Trésor se poursuit, à travers notamment celle des moyens de paiement qui doit se traduire par l'utilisation de canaux digitaux, permettant à l'Etat, d'une part, de prendre en charge directement les paiements de masse telles que les bourses de l'Enseignement supérieur et les pensions, et d'autre part de renforcer l'inclusion financière d'une bonne partie de la population exclue des services financiers. La dynamique de modernisation du Trésor porte également sur la mise en place d'une démarche qualité devant aboutir à la certification ISO 9001 de la Recette générale du Trésor (RGT) et de la Direction de la Dette publique (DDP). Le plan de restructuration sera préparé avant la sixième revue. Le même souci d'amélioration de la qualité des services et de prise en charge des préoccupations des populations a sous-tendu la mise en place de deux observatoires pour le Secteur parapublic et le Secteur public local.

21. Le gouvernement envisage une gestion active de la dette publique. Un groupe de travail a été mis en place pour analyser la possibilité d'une grande émission en vue de sortir les dettes chères du portefeuille au début 2018, et à cet égard, a fait des propositions au gouvernement à fin octobre 2017.

22. La rationalisation des comptes bancaires des structures disposant de compte de dépôt au Trésor suit également son cours. La centralisation de la trésorerie est devenue une réalité avec l'institution d'un point d'encaissement et de décaissement unique, suite à l'adhésion de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) au système de paiement SICA-STAR. Cela a permis de régler le paradoxe de l'existence d'une trésorerie oisive dans le réseau comptable direct du Trésor et des interventions sur le marché financier ou la constitution des instances de paiement. La prochaine étape consistera à inclure, dans le giron de SICA-STAR, une masse critique d'entités du secteur parapublic disposant d'un compte de dépôt dans les livres du Trésor. Ainsi, dans un premier temps, le gouvernement s'engage à élargir le champ du système de Règlement SICA-STAR à 10 agences et structures assimilées au plus tard le 30 juin 2018. Ces enjeux soulèvent la nécessité de la réforme des structures du Trésor au premier chef desquelles, la Trésorerie générale qui devra, désormais, s'adapter aux nouvelles exigences de la gestion active de la trésorerie. Il s'agira, en effet, d'instituer au sein de la nouvelle Trésorerie générale des structures adaptées pour assurer de façon adéquate les services nécessaires à la nouvelle clientèle et de gérer, avec toute la réactivité requise, les relations avec les institutions bancaires. Parallèlement, le travail de consolidation du Compte unique du Trésor de deuxième génération sera finalisé en décembre 2017.

23. A partir de la fin de l'exercice budgétaire de l'année 2018, les soldes créditeurs de comptes de dépôt, résultant de transferts budgétaires reçus sur l'année et des tirages de chèques sur le Trésor effectués sur la période, feront l'objet d'un ajustement sur le budget à venir (**repère structurel pour la septième revue**). A ce titre, pour les services personnalisés, la Direction

générale de la Comptabilité publique et du Trésor transmettra à la Direction générale du Budget, à la fin de chaque exercice comptable, une situation des disponibles de comptes de dépôts, en courant et en capital, nets des chèques en instance et des blocages de fonds pour cause de marchés publics en cours, afin que cette dernière puisse diminuer, à due concurrence, les nouvelles allocations budgétaires courantes et en capital des agences et structures assimilées ainsi identifiées. S'agissant des entités non personnalisées, la même mesure prévaut avec les mêmes précautions sur les chèques en instance et les fonds à bloquer pour cause de marchés publics en cours. Le gouvernement s'engage aussi à suivre les règles budgétaires pour les entités non personnalisées. Le Trésor fera un audit des comptes des dépôts d'ici fin décembre 2017 pour séparer les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital et pour déterminer les dépenses en capital déjà engagées afin de rationaliser le stock.

24. Le gouvernement est aussi déterminé à opérationnaliser la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat à travers, notamment, trois actions fortes : i) recenser les participations de l'Etat à l'étranger ; 2) rendre fonctionnel le comité interministériel de restructuration des entreprises en difficulté et ; 3) mettre en place le dispositif de financement des plans de restructuration des entreprises en difficulté. Le gouvernement réaffirme son engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour une privatisation en 2018 de la SONACOS et la rationalisation du nombre d'agences. Le calendrier pour la mise en œuvre du plan de rationalisation sera fixé avant la sixième revue.

25. La restructuration de la Poste reste une priorité du gouvernement en 2017. Avec l'appui de partenaires comme la Banque mondiale, des mesures de restructuration fortes mais bénéfiques à la fois pour l'Etat et pour l'institution de service public, basées sur un diagnostic financier et opérationnel, seront prises et tourneront essentiellement autour de : i) la recapitalisation par conversion de tout ou d'une partie du reliquat des créances de l'Etat sur le Groupe SN La Poste issu de croisement de dettes ; ii) la reconstitution des dépôts des tiers et ; iii) la mise en œuvre d'un plan de relance des activités à travers la rationalisation des charges d'exploitation. Le gouvernement a sollicité la BCEAO pour la réalisation de l'audit des flux financiers et deux groupes de travail sont mis en place pour examiner (i) les modalités de la séparation de Poste Finances de la Poste et ; (ii) les conditions de rationalisation des bureaux de la Poste. Les opérations de compenses entre La Poste et le Trésor seront arrêtées à partir du 31 décembre 2017, à l'exception des opérations de compenses des chèques liés aux déposants de Poste Finances, qui seront arrêtées à partir du 31 mars 2018. C'est-à-dire, toutes les opérations de compenses seront arrêtées et la décision sur la résolution de Poste Finances sera prise au plus tard fin mars 2018. Le plan de restructuration sera aussi préparé avant la sixième revue (**repère structurel pour la sixième revue**).

26. Le gouvernement s'engage à opérationnaliser la réforme du Fonds National de Retraites (FNR) d'ici à la fin 2018. A cet égard, un projet de loi est en cours de finalisation. L'option retenue est d'augmenter les cotisations avec la mise en place, notamment, d'une retraite complémentaire. L'évaluation de l'impact des paramètres de la réforme sur les besoins de trésorerie anticipés du FNR a été réalisée et intégrée dans les comptes spéciaux du Trésor. Le solde de ce compte fera partie du solde du budget global.

27. La promotion de la bonne gouvernance reste une exigence majeure dans le PSE.

Pour le reste de l'année 2017, il sera mis en place d'une nouvelle stratégie de gouvernance quinquennale, laquelle intégrera des initiatives publiques et privées ainsi que les dispositions pour harmoniser les nombreux instruments de mesure de l'état de la gouvernance. De manière plus schématique, il s'agira de : i) partager, avec les partenaires institutionnels, les déterminants, la vision et les axes de la politique de gouvernance ; ii) actualiser le diagnostic à travers le partage des acquis, contraintes et défis à relever dans ce domaine et ; iii) définir de nouveaux axes ainsi que les mesures prioritaires à envisager à moyen terme.

C. Environnement des Affaires**28. La Commission de l'UEMOA a initié une réflexion sur les Partenariats Public-privé.**

Celle-ci a abouti à l'adoption, par les experts sectoriels des pays membres (i) du projet de Directive communautaire sur les PPP et ; (ii) du projet de stratégie de développement et de promotion des PPP. Ces deux projets devraient être définitivement adoptés, selon le chronogramme élaboré par les autorités de l'Union.

29. La montée en puissance des Projets structurants du PSE doit être encadrée par un environnement des affaires assaini. Le Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) est un instrument majeur de réalisation des réformes phares et d'impulsion des projets structurants que le privé peut saisir par le partenariat. Dans ce cadre, le Sénégal a rénové les principaux instruments qui régissent son cadre des affaires en l'adaptant aux normes internationales. Il s'agit des codes des douanes, des impôts, des procédures civiles et des mines en plus des réformes menées au niveau communautaire au sein de l'OHADA, de l'UEMOA et de la CEDEAO. En outre, des réformes ont été jugées effectives par le secteur privé dans le domaine de la justice commerciale, de la création d'entreprise, des partenariats, du transfert de propriété, de la formation professionnelle, de l'apprentissage, du financement des PME et des zones économiques. Les réformes structurelles d'envergure sont en cours d'achèvement dans le domaine du foncier, des mines, de la législation du travail, du code des investissements et de la régulation des contrats de partenariat.

30. Le Sénégal a obtenu la note 6 pour l'indice de fiabilité des garanties au titre du Critère Obtention des Prêts du Doing Business 2017. Pour relever cette note, il conviendrait de mettre en place un Registre des garanties (Collateral Registry) en vue de faciliter la réalisation, hors procédures judiciaires, des garanties constituées par les emprunteurs. Ce dispositif serait particulièrement approprié pour un accès élargi des PME-PMI au financement bancaire, dès lors qu'il réduit les délais de réalisation de garanties. Il appuierait efficacement la mise en place envisagée de Tribunaux de commerce. A cet effet, les Ministères compétents devraient entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'OHADA en vue de lever les dispositions contenues dans les actes uniformes, en particulier en matière de sûreté, qui contrarient la mise en place d'un Registre des Garanties.

31. La contribution de la finance islamique dans le financement de l'économie sénégalaise, en particulier en faveur du tissu productif composé des PME/PMI, pourrait s'accroître de manière significative au regard de l'intérêt des acteurs économiques pour les types de produits disponibles. Dans le cadre de l'évaluation et la mesure du risque de crédit pour les produits islamiques, l'existence de la garantie réelle ne permet pas une couverture totale des risques

encourus. Une analyse fine de la gestion du risque est nécessaire, en complétant le dispositif financier par des produits d'assurance (takaful) et de réassurance (retakaful), adaptés aux risques associés. Aussi, les Autorités pourraient mener les réflexions idoines en vue de solliciter la prise en charge dans le code CIMA, des mesures d'application de l'assurance au profit des services financiers islamiques.

32. Le gouvernement du Sénégal entend saisir l'opportunité qu'offre le Compact with Africa du G20 pour développer le "triangle de prospérité", qui consiste à faire du Grand DAKAR -qui s'étend jusqu'à Thiès et Mbour- le Shenzhen de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif est de développer une ville moderne de cinq (05) à dix (10) millions d'habitants comme une zone économique spéciale dotée d'une gouvernance économique de type libéral. La zone a simplifié le régime fiscal avec un impôt sur le bénéfice des sociétés de 15 pourcent, applicable à tous sans dérogation. La TVA est applicable aux entreprises qui n'exportent pas au moins 80 pourcent de leur production. Afin d'ouvrir un espace aux PME, la TVA sera étendue à toutes les entreprises dans la zone, sans référence à des critères administratifs. Pour la partie exportée, un mécanisme sera mis en place afin d'opérer les remboursements dans un délai ne dépassant pas 30 jours. Les activités ciblées dans cette zone vont au-delà de l'industrie manufacturière et s'étendent aux services de pointe tels que le numérique, la santé, le tourisme, l'enseignement supérieur et la recherche. Les chantiers et les réformes sectorielles concourant à la maîtrise et à la baisse des coûts de facteurs de production et d'intermédiation (logistique, irrigation, électricité, formation professionnelle, financement, interconnexion et connectivité avec les pays frontaliers, plateformes d'investissement) vont être aussi poursuivis et finalisés sur la période 2017-2018 pour asseoir et renforcer la compétitivité et la position Hub du Sénégal dans la sous-région Ouest-Africaine.

33. Sous le compact avec l'Afrique un soutien est demandé aux partenaires du Sénégal afin de permettre l'accélération des réformes visant à créer des emplois pour les jeunes et les femmes sans emploi. D'abord un soutien serait nécessaire pour mettre en œuvre le plan d'aménagement de la zone à travers un appel d'offre transparent pour identifier des développeurs internationaux expérimentés et dotés d'une forte capacité financière pour construire une ville moderne, verte et agréable à vivre. Le Sénégal envisage une assistance pour développer le cahier de charge et accompagner l'appel d'offre et l'exécution. Un programme est aussi envisagé pour un programme de soutien aux jeunes et femmes chômeurs. La formation sur le tas et une partie des salaires pour la première année seraient prises en charge par le programme afin d'encourager les investisseurs à recruter ces sans-emplois tout en améliorant la qualité de la main d'œuvre. Afin de s'assurer à la zone une gouvernance économique libérale et un climat des affaires de classe mondiale, le comité paritaire responsable des règlements de la zone sera élargi aux investisseurs étrangers.

34. Le Sénégal et le FMI organisent en janvier 2018 un atelier sur la diversification. Dans ce cadre, le Sénégal sollicite le soutien du FMI pour la participation des pays pilotes du « Compact with Africa » du G20, afin d'explorer davantage le rôle déterminant du secteur privé dans la diversification des économies.

D. Promouvoir le secteur privé

Secteur privé local

35. L'amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé demeurent un impératif pour impulser la dynamique du développement du pays. Le rôle dévolu au secteur privé dans le PSE est déterminant dans la mise en œuvre des projets structurants en termes de création de richesse et d'emplois, aux fins de soutenir une croissance forte, inclusive et durable. Pour réussir ce pari, notamment au plan industriel, des ruptures profondes et des actions hardies relevant de la créativité et de l'innovation sont attendues du patronat.

36. Le gouvernement continue d'accorder une place centrale au secteur privé, notamment aux PME à travers la création d'un guichet unique (Maison de l'entreprise). L'objectif général poursuivi est de participer à la promotion et au développement d'un secteur privé fort et compétitif, grâce à la fourniture d'une masse de services non financiers et financiers aux entreprises, aux organisations professionnelles et aux associations. L'étude de faisabilité est déjà finalisée et l'ancrage institutionnel est à l'étude.

Energie

37. Le gouvernement du Sénégal a identifié le secteur de l'énergie comme un soutien majeur à sa stratégie de développement déclinée dans le PSE. L'atteinte des objectifs du PSE passera nécessairement par la garantie d'un accès aussi large que possible à une énergie à moindre prix. Le MCC envisage de soutenir le gouvernement dans sa stratégie globale visant à régler définitivement la question de l'énergie. Dans le cadre de ce soutien, les questions à adresser sont liées à la cherté de l'électricité et au faible accès notamment en zone périurbaine et rurale. Aussi, l'accent sera mis sur : (i) la diversification des sources d'énergie de la SENELEC à travers une plus grande inclusion de l'hydro-électricité, des énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie en plus du gaz ; (ii) la modernisation du réseau de distribution et de transport ; (iii) l'amélioration des possibilités d'accès à l'électricité hors réseau dans les zones rurales et périurbaines ; et (iv) la mise en place d'un cadre réglementaire simplifié, optimal et favorable à l'investissement privé et à l'essor du secteur de l'électricité et de l'énergie en général.

Nouveaux indicateurs de suivi du programme

38. Des critères d'évaluation ont été définis pour 2018. Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin décembre 2018, et des objectifs quantitatifs pour fin septembre 2018 ont été proposés (voir le tableau 1 du MPEF infra). Pour tenir compte de l'élargissement de l'espace budgétaire en 2018, des modifications ont été apportées : (i) au critère d'évaluation quantitatif relatif au besoin de financement pour fin juin 2018 ; et à l'objectif indicatif sur le plancher pour les recettes fiscales à fin juin 2018 ; (ii) aux objectifs indicatifs sur le besoin de financement et sur le plancher pour les recettes fiscales à fin mars 2018 et ; (iii) à l'objectif indicatif sur le plancher pour les recettes fiscales à fin décembre 2017. Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les mesures et les repères structurels figurant au tableau 2 du MPEF. Les revues prendront place à intervalles de six (6) mois. La sixième revue devrait être achevée à la fin juin 2018, la septième revue à la fin décembre 2018 et la huitième revue avant le 23 juin 2019.

Tableau 1 : Critères quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2017-18

| | 2017 | | | | 2018 | | | | | | | | | | | |
|---|-------|--------|------|-------------|-------|--------|------|-------------|---------------|-------|-------|-----------|-------|-------|-------|--|
| | mars | | juin | | sep. | | dec. | | mars | | juin | | sep. | | dec. | |
| | OI | | CdE | | OI | | CdE | | OI | | CdE | | OI | | CdE | |
| | Prog. | Ajusté | Act. | Statut | Prog. | Ajusté | Act. | Statut | Prog. | Act. | Prog. | Programme | | | | |
| Critères d'évaluation¹ | ia | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde de besoin de financement (plancher) ² | -49 | -49 | -298 | non réalisé | -189 | -192 | -187 | réalisé | -259 | -565 | -349 | -154 | -220 | -280 | -367 | |
| Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) ³ | 0 | | 0 | réalisé | 0 | | 0 | réalisé | 0 en attente | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) ³ | 0 | | 0 | réalisé | 0 | | 0 | réalisé | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Besoin global net de financement de l'Etat (plafond) | ... | | ... | ... | ... | | ... | ... | ... | 499 | ... | ... | ... | ... | 442 | |
| Instances de paiement (plafond) | 50 | | 33 | réalisé | 50 | | 25 | réalisé | 50 | 47 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | |
| Objectifs indicatifs | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage) | 15 | | 25 | non réalisé | 15 | | 1 | réalisé | 15 | 10 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | |
| Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher) | 35 | | 36 | réalisé | 35 | | 36 | réalisé | 35 en attente | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | |
| Plancher sur les recettes fiscales | 445 | | 396 | non réalisé | 1,006 | | 939 | non réalisé | 1,464 | 1,436 | 1,977 | 471 | 1,097 | 1,599 | 2,211 | |
| Ajustement maximal à la hausse du déficit global, dû au : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés | 15 | | 0 | ... | 15 | | 3 | ... | 15 | | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dons programmés | 3 | | 10 | ... | 13 | | 10 | ... | 24 | | 35 | 4 | 17 | 32 | 47 | |

Sources: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.
¹Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).
²Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.
³Suivis de manière continue

Tableau 2. Sénégal: Repères structurels pour 2017-18

| Mesures | Date cible | Statut |
|--|-----------------|---|
| 2017 | | |
| Opérationnalisation de la plateforme DGD-DGID. Production d'un rapport sur la base de croisement de données entre la DGD et la DGID. | Cinquième revue | Non-Réalisé |
| Elargir et finaliser l'audit de l'IGF sur le financement et adopter un arrêté portant fixation des conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôt. | Cinquième revue | Réalisé |
| Mise en place effective de la nouvelle organisation de la DGID. | Cinquième revue | Réalisé |
| 2018 | | |
| Adopter un texte réglementaire rendant possible, en 2018, la télédéclaration et le télépaiement pour les moyennes entreprises. | Sixième revue | |
| A partir du budget 2018, tous les nouveaux projets intégralement financés sur ressources internes de plus d'un milliard de FCFA seront issus de la banque intégrée de projets et transmettront des rapports d'exécution physique et financière, sur une base trimestrielle et annuelle. | Sixième revue | |
| Dans le cadre de la réduction des dépenses fiscales, et pour favoriser une approche globale fondée sur des règles applicables à tous, la DGID et la DGD s'engageront dans un programme pilote de contrôle des pièces justificatives des agréments, avec pour objectif de contrôler les 100 agréments les plus importants. | Sixième revue | |
| Le plan de restructuration de la Poste sera préparé avant la sixième revue. En outre, les opérations de compenses entre La Poste et le Trésor seront arrêtées à partir du 31 décembre 2017, à l'exception des opérations de compenses des chèques liés aux déposants de Poste Finances, qui seront arrêtées à partir du 31 mars 2018. | Sixième revue | |
| Mettre en œuvre le projet dénommé « Mon espace perso », une plateforme d'échanges permanents entre la DGID et le contribuable. | Sixième revue | |
| A partir de 2018, les soldes créditeurs de comptes de dépôts (résultant de transferts budgétaires reçus sur l'année et des tirages de chèques sur le Trésor), feront l'objet d'un ajustement sur le budget à venir. Pour les services personnalisés, une situation des disponibles sera préparée (nets des chèques en instance et des blocages de fonds pour cause de marchés publics en cours), afin que des nouvelles allocations budgétaires puissent être diminuées. | Septième revue | |
| Fixer des plafonds d'emplois dans la loi de finances 2019 suivant une série de concertations techniques avec tous les ministères et institutions qui va être organisée avant le 31 mars 2018. | Septième revue | |
| Mettre en place l'infrastructure de base de la plateforme de l'application de M-Tax, qui permet aux contribuables, sans accès à Internet, de déclarer et de payer des impôts par le biais de leurs téléphones mobiles. | Septième revue | Reporté de la sixième à la septième revue |
| A partir du budget 2019, aucun projet de plus d'un milliard de FCFA ne sera inscrit au budget d'investissement de l'Etat s'il n'a pas subi l'examen du comité de sélection des investissements publics. | Septième revue | Reporté de la sixième à la septième revue |
| Mettre en œuvre le plan d'actions pour la réduction des dépenses fiscales : en particulier limiter les mesures discrétionnaires et favoriser une approche globale fondée sur des règles publiées sur internet et applicables à tous. | Septième revue | Reporté de la sixième à la septième revue |

Pièce jointe II : Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) sur la période 2015-2017. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme.

Conditionnalité du programme

2. Les critères d'évaluation pour fin décembre 2017 et fin juin 2018 et les cibles indicatives pour fin septembre 2017 et fin mars 2018 sont retracés dans le Tableau 1 du Mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF). Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

Définitions, facteurs de correction et transmission des informations

A. L'État et le secteur public

3. Sauf indication contraire, le concept de « l'État » est défini dans le présent PAT, comme l'administration centrale de la République du Sénégal. Par conséquent, il exclut le secteur public non intégré dans l'administration centrale (voir paragraphe 4).

4. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités locales et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.

B. Prêts nets / emprunts (définition programme)

Définition

5. Prêts nets/emprunts (définition programme), ou le solde budgétaire global, est la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (charges et acquisition nette des actifs non financiers). Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'énergie (FSE) sont intégrées dans le TOFE. La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques 2001/14. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

6. Le plancher pour la capacité/le besoin de financement (définition programme) au 31 décembre 2014 est de -381 milliards de FCFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes (1877 milliards de FCFA) et les dépenses totales (2258 milliards de FCFA).

Ajustement

7. Le plancher pour dons compris est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 15 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 du MPEF).

Délai de transmission des informations

8. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours après clôture du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées essentiellement de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul dudit solde. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

9. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale (comme celles contenues dans le tableau sur les dépenses sociales).

Délai de transmission des informations

10. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI les données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de paiement

Définition

11. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (c'est-à-dire à la fin de chaque semaine) et à la fin de chaque mois un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normales et simplifiées

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normales et simplifiées pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du président de la République et du Premier ministre.

14. Les autorités communiqueront immédiatement aux services du FMI toute procédure de ce type.

F. Arriérés de paiements extérieurs du secteur public

Définition

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés quand échus (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure présentée aux paragraphes 19 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

Définition

17. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014.

a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de

valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
 - (ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service et
 - (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. Dette garantie. La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

19. Dette extérieure. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA, quelle que soit la résidence du créancier.

G. Besoin annuel de financement net de l'État

Définition

20. Le besoin de financement net de l'État est défini comme étant la somme des deux éléments suivants : i) le solde budgétaire global, comme défini au paragraphe 7 de ce Protocole d'accord

technique ; et ii) l'emprunt additionnel par le Trésor pour financer (a) les compensations liées aux opérations de la Poste ; (b) le Fonds national des retraites ; (c) les comptes créditeurs des comptes de dépôt et (d) les compensations pour les recettes d'ordre. Pour fin décembre 2017 ce critère d'évaluation doit être inférieur ou égal au montant indiqué au tableau 1 adjoint au Mémoire de politiques économiques et financières.

Exemple de calcul

21. Le besoin global de financement de l'État projeté pour l'année budgétaire 2017 est de 499 milliards de FCFA. Il est calculé comme la somme du solde budgétaire global (349 milliards de FCFA) et de l'emprunt additionnel pour financer les autres comptes à payer du Trésor, comme défini au paragraphe 15 ci-dessus (150 milliards de FCFA).

Délai de transmission des informations

22. Les données concernant l'emprunt additionnel pour financer les autres comptes à payer du Trésor seront transmises sur une base annuelle dans un délai d'un mois à compter de la fin du mois de décembre. Ceci comprend : (a) les compensations liées aux opérations de la Poste ; (b) le financement du Fonds national des retraites ; (c) le financement lié aux comptes créditeurs des comptes de dépôt et (d) le financement lié aux compensations pour les recettes d'ordre.

23. Les données concernant le besoin de financement global seront transmises sur une base annuelle dans un délai d'un mois à compter de la fin du mois de décembre. Ces données doivent inclure : i) l'endettement brut total de l'État ; (ii) le remboursement du principal de la dette totale de l'État et (iii) toutes les garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée. Les détails concernant tout emprunt de l'État (y compris les emprunts rétrocédés et toute garantie accordée par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée) seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux emprunts rétrocédés et aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée.

H. Marchés publics conclus par entente directe

Définitions

24. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité soumise au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante soumise au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par

entente directe exclut les marchés classés « secret » ainsi que les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité de manière à refléter la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

Délai de transmission des informations

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

I. Recettes fiscales

Définition

26. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital, sur les salaires et la main d'œuvre, sur le patrimoine, sur les biens et services, sur le commerce extérieur et les transactions internationales et les autres recettes fiscales. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

27. En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole, la taxe spécifique sur le pétrole, les droits de douane sur le pétrole, la taxe sur les véhicules et le FSIPP.

Informations complémentaires pour le suivi et la transparence du programme

28. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximums indiqués :

- (a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finances en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.
- (b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
 - Les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle ;
 - Le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;
 - La situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au Trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

- Le rapport trimestriel de la direction des Investissements (DI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
 - Le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;
 - La balance provisoire mensuelle des comptes du Trésor et
 - Des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et la balance consolidée des comptes du Trésor, entre la balance consolidée des comptes du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la Position nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle.
- (c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

29. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

30. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle et
- Les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des établissements de crédit vis-à-vis du dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

31. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites Internet prévus à cette fin, les informations suivantes :

- a. Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de deux mois et
- b. Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines.

Les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE) ; ii) les

projets d'investissements du secteur électricité ; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution ; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.



SENEGAL

CINQUIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

4 décembre 2017

Approuvé par
**Roger Nord et Daria
Zakharova (FMI) et
Paloma Anos Casero (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

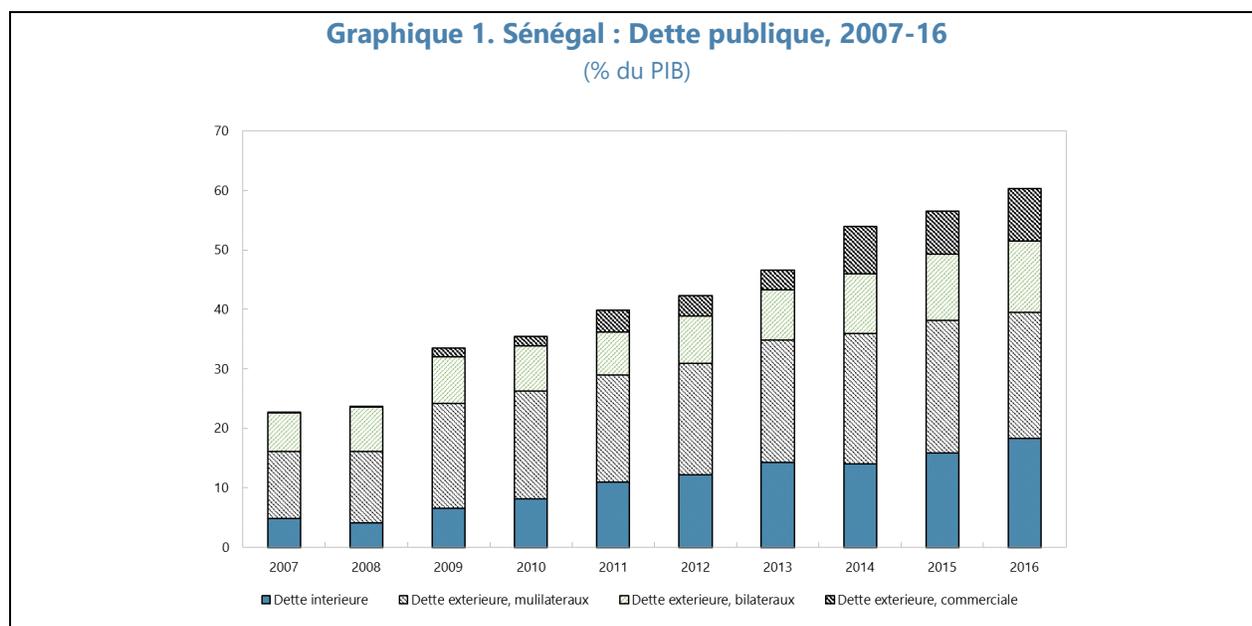
| | |
|---|--------|
| Risque de surendettement extérieur | Faible |
| Accru par des risques importants posés par la dette publique intérieure ou la dette extérieure privée ? | Non |

Bien que le Sénégal continue à présenter un risque faible de surendettement, les indicateurs d'endettement se sont dégradés depuis la dernière AVD. Dans les scénarios des tests de résistance les plus extrêmes, deux indicateurs dépassent le seuil fixé, dont un à plusieurs reprises, indiquant une vulnérabilité accrue de la dette liée au risque de refinancement des euro-obligations. Ces dépassements sont parfois importants et prolongés, ce qui semble indiquer qu'une nouvelle dégradation des indicateurs d'endettement pourrait exposer le Sénégal à un risque modéré de surendettement. Afin de stabiliser la dette et de rester peu exposé au risque de surendettement, le Sénégal doit continuer à gérer sa dette de manière prudente, notamment en restant vigilant à l'égard de sa dette non concessionnelle, en réduisant les besoins de financement des opérations du Trésor et en mettant en œuvre des réformes pour mobiliser des ressources intérieures et préserver la croissance.

CONTEXTE

1. Les indicateurs d'endettement se sont dégradés depuis l'année dernière, en raison de l'augmentation des emprunts extérieurs. D'après les projections pour 2017, la dette extérieure publique du Sénégal devrait atteindre 46,4 % du PIB, contre 38,7 % prévus dans la précédente AVD. En 2017, le Sénégal a émis une euro-obligation de 1.1 milliard de dollars, la plus importante jamais réalisée, plus du double de l'obligation de 500 millions de dollars émise en 2014. Cette obligation s'est, dans une large mesure, substituée aux emprunts sur le marché régional, libérant ainsi de l'espace pour les pays de l'UEMOA n'ayant pas accès aux marchés internationaux. En outre, l'émission d'euro-obligations par le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont contribué à la reconstitution à court terme des réserves de l'UEMOA qui avaient considérablement baissé en 2016.

2. La nouvelle euro-obligation a réorienté l'emprunt du marché intérieur vers le marché extérieur. La dette intérieure devrait baisser de 18,2 % du PIB fin 2016 à 14,4 % du PIB fin 2017. La dette publique totale devrait atteindre 60,8 % du PIB en 2017, dépassant le taux de 57,2 % estimé dans l'AVD précédente. D'après les projections, le service de la dette publique devrait atteindre 32,3% des recettes en 2017. Cette dette plus élevée reflète les tensions inattendues sur les opérations du Trésor, analysées dans le rapport des services du FMI sur la quatrième revue de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE)¹, qui ont plus que contrebalancé les variations de valeur de l'encours de la dette extérieure qu'a entraîné l'appréciation du FCFA en 2017.



¹ Au cours des dernières années, les besoins de financement de l'administration centrale ont dépassé le montant que semble indiquer le déficit budgétaire (voir encadré 1 CR/17/230). Le Trésor a notamment dû combler les déficits budgétaires du groupe La Poste et de la Caisse de retraite de la fonction publique et utiliser les dotations non utilisées de budgets précédents à travers les comptes de dépôt, ce qui a entraîné un financement net dépassant le déficit budgétaire de 2,5 % du PIB en 2016. Lors de la quatrième revue de l'ISPE, un nouveau critère d'évaluation a été adopté afin de réduire progressivement ces emprunts supplémentaires au cours de la période restante de "ISPE et de les éliminer totalement d'ici fin 2019.

3. Les autorités s'engagent à réduire les ratios de la dette à moyen terme, grâce aux efforts déployés pour accroître les recettes de l'État, limiter les emprunts supplémentaires du Trésor et renforcer les politiques de gestion de la dette. Il est nécessaire d'adopter immédiatement des mesures pour réduire les déficits budgétaires du groupe La Poste et de la Caisse de retraite de la fonction publique et de mettre en œuvre des réformes de GFP pour limiter le report des crédits non utilisés de budgets précédents. L'euro-obligation de 2017, assortie d'une échéance plus longue que les obligations précédentes (16 ans) et d'un taux d'intérêt modéré (6,25 %), témoigne de la confiance des marchés dans l'économie. Cependant, l'augmentation soutenue de la dette publique et le recours à des obligations remboursables *in fine* constituent des défis importants pour la gestion de la dette².

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES ET PLAN D'EMPRUNT

4. L'AVD est conforme au cadre macroéconomique décrit dans le rapport des services du FMI et elle met à jour la précédente AVD présentée dans le document EBS/17/1, pour les consultations de 2016 au titre de l'article IV et la troisième revue de l'ISPE. Comme dans l'AVD précédente, le scénario de référence part de l'hypothèse que des politiques macroéconomiques saines, des réformes structurelles et un plan d'investissement ambitieux seront mis en œuvre, conformément au Plan Sénégal émergent (PSE). Il part également du principe que les autorités réduiront leurs emprunts supplémentaires pour financer les opérations du Trésor en-dessous de la ligne et qu'elles seront prudentes à l'égard des emprunts non concessionnels étant donné la part importante des projets récemment financés par les bailleurs de fonds. Ces mesures devraient conduire à une croissance économique robuste et durable ainsi qu'à un déficit budgétaire stable et prudent à moyen terme, ce qui constitue une rupture avec les moyennes historiques – surtout pour la croissance du PIB réel et le solde primaire – mais en cohérence avec les résultats récents en 2015-16. Toutefois, afin de pérenniser ces résultats, les réformes doivent permettre d'accroître l'investissement privé et de promouvoir une gestion macroéconomique prudente. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- **La croissance du PIB réel** est estimée à 6,8 % en 2017 et devrait se hisser à 7 % au cours de la période 2018-22 grâce aux retombées des investissements dans les infrastructures, la croissance des exportations et les réformes dans le cadre du PSE. À long terme, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 5,4 % en moyenne, légèrement en deçà du taux établi dans la dernière AVD. Ceci reflète les évolutions observées à l'échelle mondiale : la croissance devient plus modérée à mesure que les pays se rapprochent du statut de pays à revenu intermédiaire.
- **Déficit budgétaire.** Le déficit budgétaire global devrait être de l'ordre de 3,7 % du PIB en 2017 et de 3,5 % du PIB en 2018. Le déficit à long terme est fixé à 3 % du PIB, reflétant les efforts visant à accroître les recettes, principalement à travers une meilleure administration des recettes et une réduction des exonérations fiscales pour pouvoir répondre aux besoins en investissement et aux autres défis de développement.
- **Déficit du compte des transactions courantes.** Le déficit du compte des transactions courantes devrait se creuser en 2017, atteignant 7,8 % du PIB, en raison d'une augmentation des

² Le FMI et la Banque mondiale ont fourni une assistance technique sur la gestion de la dette, y compris dans le cadre de travaux récents pour développer une stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

importations de biens d'équipement et des produits pétroliers et d'une baisse de la croissance des exportations. À partir de 2018, le compte des transactions courantes, devrait, d'après les projections, connaître une légère amélioration en raison d'une baisse des importations. Sur le long terme, le déficit moyen du compte des transactions courantes devrait baisser à 5,3 % du PIB en raison d'une plus forte croissance des exportations. Les envois de fonds demeurent une composante importante du compte des transactions courantes – 11,1 % du PIB en 2017, d'après les projections – mais devraient baisser en pourcentage du PIB à moyen terme, atteignant 10 % du PIB en 2022.

Évolution de certains indicateurs macroéconomiques

| | 2015 | 2016 | 2017 | Ave. 2018-22 | Long terme 1/ |
|---|------|------|------|-----------------|------------------|
| Croissance du PIB réel | | | | | |
| Présente AVD | 6.5 | 6.7 | 6.8 | 7.0 | 5.4 |
| Précédente AVD | 6.5 | 6.6 | 6.8 | 6.9 | 5.5 |
| Déficit budgétaire globale (pourcentage du PIB) | | | | | |
| Présente AVD | 4.8 | 4.2 | 3.7 | 3.1 | 3.0 |
| Précédente AVD | 4.8 | 4.2 | 3.7 | 3.0 | 3.0 |
| Déficit courante (pourcentage du PIB) | | | | | |
| Présente AVD | 7.0 | 5.6 | 7.8 | 6.8 | 5.3 |
| Précédente AVD | 7.4 | 6.5 | 6.9 | 6.9 | 6.7 |

1/ Quinze dernières années de la période de projection. Pour la présente AVD le long terme couvre la période 2023-2037.

- **Inflation.** L'inflation est maîtrisée à 1,9 % du PIB en 2017, en cohérence avec la chute des prix des produit de base. Le déflateur du PIB devrait se situer à 2,2 % en 2017 et devrait baisser légèrement, à un peu moins de 2 %, jusqu'en 2022, conformément à l'AVD précédente.
- **Envois de fonds.** L'analyse suppose une baisse constante du ratio envois de fonds/PIB à moyen terme, avec une croissance nominale de 7 % au cours des cinq prochaines années, suivant le taux de croissance de ces trois dernières années, et 6,5 % après.
- **Composition et conditions du financement extérieur.** L'AVD suppose que la composition du financement sera conforme à une stratégie d'emprunt prudente, même si récemment l'économie du pays a davantage reposé sur des emprunts non concessionnels. L'échéance moyenne de la nouvelle dette est proche de 18 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans (comparé, respectivement, à 17,2 et 4,2, dans l'AVD précédente). Enfin, le coût moyen des nouveaux emprunt extérieurs est supposé être de 3,7 %, respectant le plafond de 4 % fixé dans le MPEF (CR/17/1).

- **Emprunts intérieurs.** La dette intérieure représentait 30,1 % de la dette publique totale en 2016 et devrait diminuer à 23,6 % d'ici 2022 en raison de l'émission de l'euro-obligation. Selon les hypothèses, la nouvelle dette intérieure à court terme devrait être émise à un taux d'intérêt moyen de 6 %, tandis que la dette intérieure à moyen et long terme devrait être assortie d'un taux d'intérêt réel de 3,3 %, avec une échéance moyenne de 4,7 ans, ce qui correspond à la structure actuelle de la dette intérieure.
- **Taux d'actualisation.** Un taux d'actualisation de 5 % a été appliqué pour cette AVD.

AVD EXTERIEURE

5. La trajectoire à moyen terme reste descendante selon le scénario de référence qui prévoit de profondes réformes de la part du gouvernement afin de maîtriser les emprunts du Trésor, renforcer la mobilisation des recettes et préserver la croissance. La dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) devrait se situer à 38 % du PIB en 2017, puis descendre à 34,6 % du PIB en 2022, et passer bien en deçà des 30 % à long terme. Toutefois, comme l'illustre le scénario historique dans l'AVD, l'absence de progrès sur le plan des réformes et un retour à la croissance anémique d'autrefois pourraient placer la dette sur une trajectoire insoutenable (voir graphique 1). Selon ce scénario, le Sénégal aurait une croissance de 4,3 % et tous les indicateurs dépasseraient leurs seuils respectifs sur le moyen terme. Le scénario historique souligne l'importance que revêt une mise en œuvre déterminée de réformes structurelles pour appuyer une croissance forte.

6. Les indicateurs d'endettement extérieur se sont dégradés en 2017 par rapport à la dernière AVD³. La dégradation des indicateurs s'explique par l'augmentation des emprunts extérieurs due à l'émission d'une euro-obligation à 16 ans en 2017, créant des tensions de refinancement en 2033. Dans les tests de résistance extrêmes (graphique 1), deux indicateurs d'endettement dépassent les seuils : i) le ratio VA dette/PIB + envois de fonds et ii) le ratio service de la dette/recettes, ce dernier montant en flèche vers le seuil dans le scénario de référence en raison du remboursement *in fine* des euro-obligations existantes. Les multiples dépassements de seuils dans le scénario du test de résistance, qui sont parfois conséquents et prolongés, indiquent une dégradation de la viabilité de la dette comparé à la dernière AVD dans laquelle un seul seuil indicateur dépassait le seuil dans les tests de résistance. Pour le ratio VA dette/PIB + envois de fonds, le scénario du test de résistance présenté comporte un choc « combiné » à la fois sur la croissance, les exportations, le déflateur du PIB en dollars et les flux non générateurs d'endettement, y compris l'IDE, soulignant ainsi l'importance de réformes continues pour appuyer la croissance et la compétitivité extérieure. Pour le ratio service de la dette/recettes, le dépassement est causé par un choc de dépréciation ponctuel de 30 %, mettant en lumière le fait que la récente dépendance accrue à l'égard de la dette libellée en monnaie étrangère ait exacerbé les vulnérabilités en matière de dette. La modification de l'année de référence du PIB pourrait améliorer certains ratios – même dans les scénarios extrêmes, le ratio VA dette/PIB+envois de fonds resterait inférieur au seuil – mais le ratio service de la dette/recettes ne

³ Cette analyse utilise des indicateurs d'endettement incluant les envois de fonds, conformément aux directives de l'AVD—ces trois dernières années, les envois de fonds ont représenté 11% du PIB et 41% du total des exportations, dépassant les deux seuils respectifs préconisés par les directives.

changerait pas, ce qui signifie que le refinancement des trois obligations avec un remboursement *in fine* émises en 2011, 2014 et 2017 reste une source permanente de vulnérabilité⁴.

7. Le Sénégal continue de présenter un faible risque de surendettement car la concrétisation du scénario du test de résistance est peu probable au regard des importantes réformes qui sont prévues. Le ratio dette/PIB+envois de fonds dans le scénario des tests de résistance dépasse le seuil y afférent de 45% du PIB dans le cas d'un choc combiné. Toutefois, le choc combiné est fondé sur un choc sur le déflateur du PIB en dollars et des moyennes historiques pour plusieurs variables macroéconomiques qui, comme le scénario historique, illustre qu'un retour à la croissance anémique d'autrefois pourrait avoir des conséquences défavorables sur la dynamique de la dette publique. Comme indiqué précédemment, la croissance vigoureuse récente du Sénégal et la volonté du pays de poursuivre les réformes devrait réduire le risque de concrétisation de ce scénario. Enfin, l'augmentation prévue de 30 % du PIB à la suite du changement de l'année de référence qui est en cours ramènera le ratio VA dette/PIB+envois de fonds sous le seuil, supprimant ce dépassement dans le scénario du test de résistance. Les trois dépassements provisoires du ratio service de la dette/recettes dans le scénario le plus extrême, comportant un choc ponctuel de dépréciation, surestime l'exposition du Sénégal aux variations de change. Le Sénégal est membre d'une union monétaire dont la monnaie est rattachée à l'euro. La dette extérieure du Sénégal est diversifiée (moins de 40 % de sa dette est libellée en dollars) et les autorités ont activement eu recours aux *swaps*, ce qui apporte une protection importante contre la volatilité du taux de change FCFA/dollar. Tous ces facteurs combinés demandent de faire preuve de discernement dans l'interprétation qui est faite des dépassements des seuils dans les scénarios des tests de résistance tout en gardant le Sénégal à un faible risque de surendettement.

AVD PUBLIQUE

8. Les indicateurs de la dette publique totale et du service de la dette ne révèlent pas d'importantes vulnérabilités liées à la dette intérieure. Dans le scénario de référence, la VA de la dette publique totale baisse de 52,8 % du PIB en 2016 à 52,4 % en 2017, avant d'enregistrer un repli soutenu à 38,6 % du PIB en 2037 (graphique 2 et tableau 3)⁵. Dans l'ensemble, ces ratios sont légèrement supérieurs aux estimations de la dernière AVD, témoignant de l'augmentation des emprunts pour financer des opérations du Trésor sous la ligne et d'une plus grande dépendance à l'égard de la dette non concessionnelle. Dans le scénario prévoyant une dépréciation de la monnaie de 30 % en 2017, les ratios d'endettement augmentent plus que dans les autres scénarios à court terme, mais, à long terme, l'évolution de la dette publique totale est proche des projections du scénario de référence et le seuil n'est pas dépassé. Dans le scénario historique, la VA de la dette publique totale est sur une pente ascendante et en 2022, il est prévu qu'elle dépasse le niveau de référence de 74 % du PIB. Comme indiqué dans la section

⁴ Les résultats préliminaires du changement de l'année de référence qui sera finalisé en 2018, semblent indiquer qu'en passant de 1999 à 2014, le PIB augmenterait de 30%. Cela signifierait que le ratio prévu dette/PIB en 2017 serait revu à la baisse, d'un peu plus de 60% à environ 47% ; le scénario dette/PIB+envois de fonds resterait en dessous du seuil pour la période considérée.

⁵ La dette publique inclut la dette de l'administration centrale mais n'inclut pas la dette des entreprises publiques et les garanties. Les obligations d'État émises sur le marché régional de l'UEMOA sont considérées comme faisant partie de la dette intérieure.

relative à l'AVD extérieure, dans le cas du Sénégal, les moyennes historiques montrent que l'insuffisance des réformes couplée à une croissance anémique posent un risque pour la dynamique de la dette publique. Dans l'ensemble, les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette restent faibles, mais les tests de résistance soulignent l'importance d'efforts persistants pour réduire le déficit budgétaire, accroître les recettes, maintenir une croissance économique robuste et contrôler rigoureusement les montants et les conditions des emprunts non concessionnels.

9. L'AVD publique présente des vulnérabilités liées au service de la dette qui figurent également dans l'AVD extérieure. À moyen terme, le service de la dette est proche de 30 % des recettes, avec quelques flambées dues aux remboursements *in fine* de l'euro-obligation. Si la trajectoire actuelle est maintenue, le service de la dette absorbera une part importante des recettes budgétaires, ce qui laissera une faible marge pour d'autres dépenses telles que l'investissement dans les infrastructures, la santé et l'éducation. Comme dans l'AVD extérieure, cela montre combien il est important de mettre en œuvre des mesures et des réformes fondamentales, à la fois pour maîtriser les dépenses et pour mobiliser davantage de recettes afin de créer un espace budgétaire adéquat.

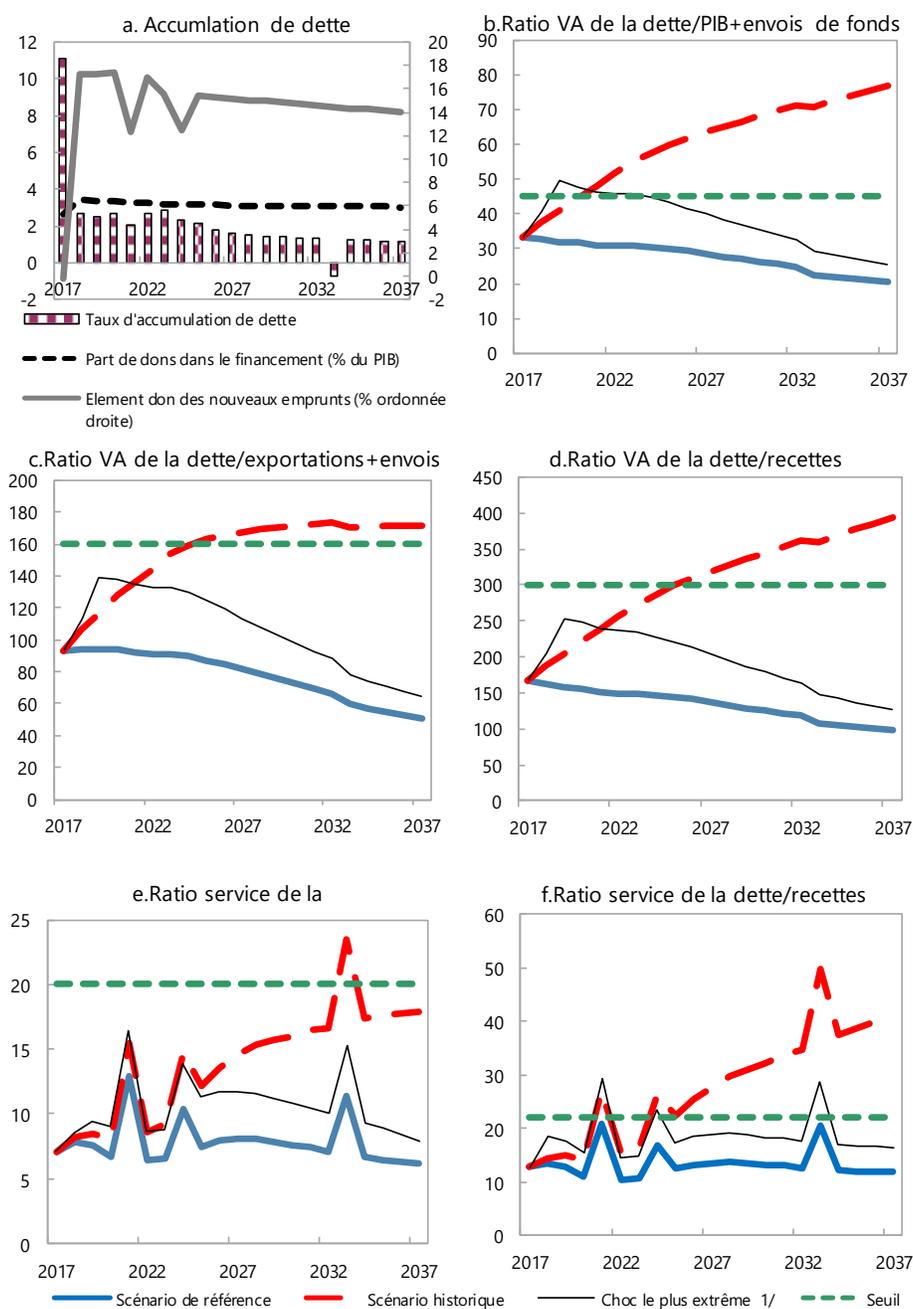
CONCLUSION

10. Selon l'évaluation des services du FMI, le Sénégal continue de faire face à un faible risque de surendettement dans le scénario de référence où les réformes sont mises en œuvre comme prévu afin d'appuyer une croissance économique robuste. Toutefois, deux indicateurs d'endettement dépassent leurs seuils dans les scénarios des tests de résistance extrême. Les dépassements sont, parfois, conséquents et prolongés, indiquant que si les indicateurs d'endettement se dégradent davantage, le Sénégal pourrait présenter un risque modéré de surendettement. En dépit de cela, la trajectoire du ratio dette/PIB est descendante à moyen terme et les chocs les plus extrêmes entraînant un dépassement des seuils pourraient comporter une surestimation des risques pesant sur la viabilité de la dette du Sénégal, ce qui justifie son classement dans la catégorie de risque faible de surendettement. Cette trajectoire dépend fortement de l'engagement des autorités à poursuivre des réformes structurelles, à mobiliser des recettes supplémentaires, à maîtriser les emprunts et à préserver une croissance forte. Le non-respect d'un de ces engagements pourrait aisément conduire le Sénégal à un risque modéré de surendettement.

11. Les projections actuelles soulignent les vulnérabilités croissantes liées au service de la dette et appellent à appréhender les emprunts commerciaux avec vigilance. Le dépassement à trois reprises du seuil du ratio service de la dette/recettes dans le scénario de référence met en exergue les risques de liquidité liés aux multiples remboursements *in fine* des euro-obligations au cours des vingt prochaines années. La dynamique de dette globale suscite des préoccupations, à la fois dans le scénario de référence et dans les scénarios des tests de résistance. Dans le scénario historique, il existe des dépassements importants et prolongés des indicateurs d'endettement, soulignant l'importance des réformes structurelles et de la croissance économique au Sénégal. Dans ces circonstances, les services du FMI recommandent un suivi continu et rigoureux des besoins de financement et des plans d'emprunt, la création d'un portefeuille de projets bancable et une meilleure gestion de la dette ainsi que la poursuite de l'assainissement budgétaire et des réformes structurelles.

12. Les autorités sont d'accord avec l'analyse de cette AVD. Les services du FMI ont partagé les conclusions de la présente AVD avec les autorités qui, de manière générale, se sont associées à l'évaluation et au maintien de la notation faisant état d'un « faible » risque de surendettement. Les autorités conviennent avec les services du FMI que le Sénégal doit renforcer ses capacités de gestion de la dette, notamment par la recherche active de financements optimaux. Cet aspect deviendra encore plus important à mesure qu'augmentent les revenus par habitant et que diminue la part des financements concessionnels par rapport aux besoins de financement totaux. En prévision de la réorientation future des sources de financement vers des sources du marché, elles s'engagent à augmenter les recettes intérieures. Les autorités ont également fait part de leur détermination à limiter les emprunts non concessionnels et à évaluer scrupuleusement les projets pour que toute décision d'emprunter soit motivée par de potentielles retombées positives sur la croissance.

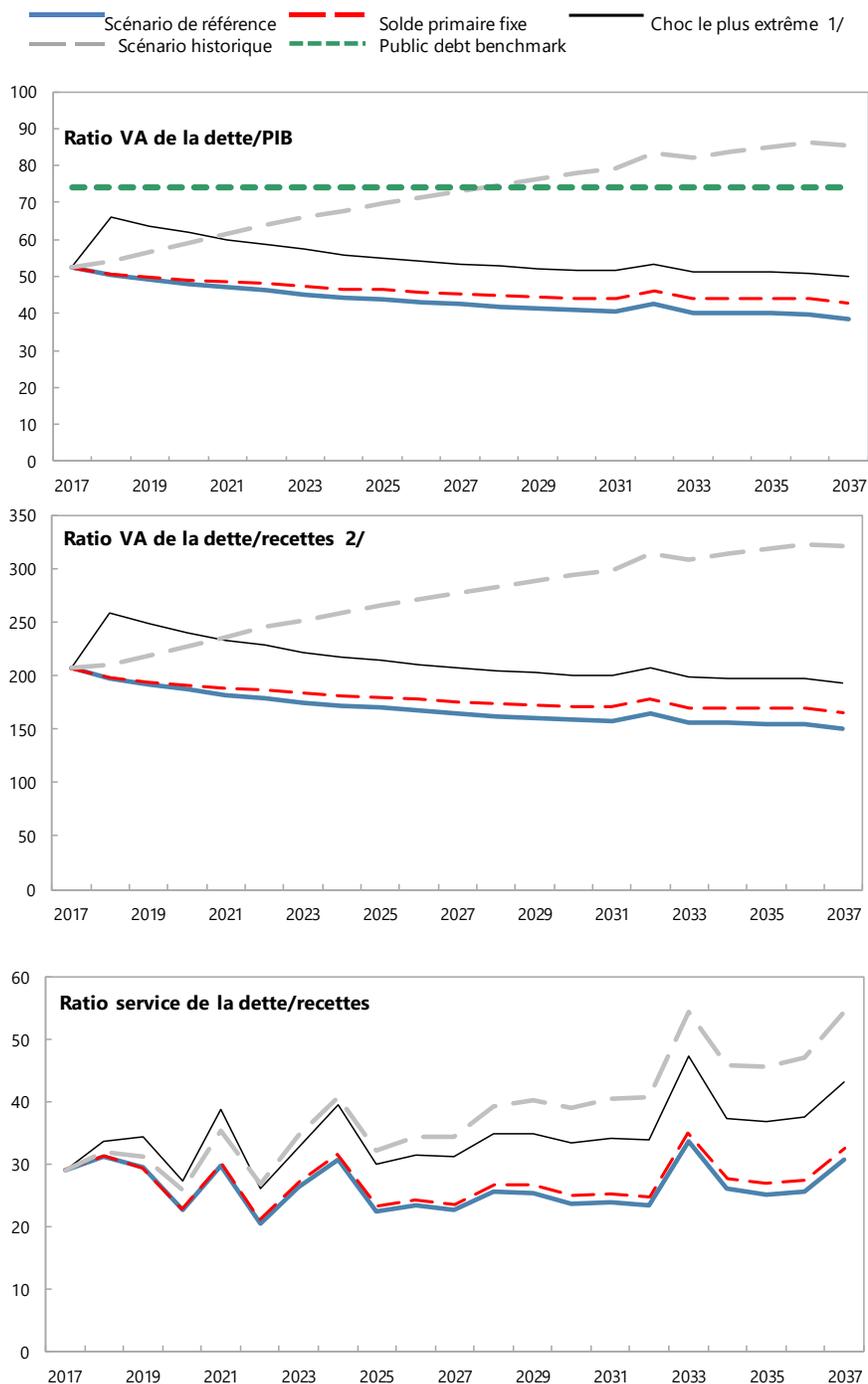
Graphique 1. Sénégal : Indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon les scénarios de rechange, 2017-37¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2027. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Combinaison ; dans le graphique b., celui du choc Exportations; dans le graphique c., celui du choc Combinaison ; dans le graphique d., celui du choc Exportations et dans le graphique e., celui du choc Dépréciation ponctuelle

Graphique 2. Sénégal : Indicateurs de dette publique selon le scénario de rechange, 2017-37



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Sénégal : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014-37
(En % du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | | Moyenne ^{6/} historique | Écart type ^{6/} | Projections | | | | | | 2017-2022 | | 2023-2037 | | |
|--|-------------|--------------|--------------|-------------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|------|--------------|-------------|-------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Moyenne | 2027 | 2037 | Moyenne | |
| Dette extérieure (nominale) 1/ | 71.4 | 73.4 | 70.9 | | | 75.1 | 69.6 | 66.8 | 64.7 | 62.6 | 61.3 | | | 58.0 | 49.6 | |
| <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i> | 40.4 | 41.1 | 42.3 | | | 46.4 | 45.2 | 44.1 | 43.4 | 42.4 | 41.8 | | | 37.8 | 27.2 | |
| Variation de la dette extérieure | 2.5 | 2.0 | -2.5 | | | 4.2 | -5.6 | -2.8 | -2.1 | -2.1 | -1.2 | | | -0.9 | -0.4 | |
| Flux générateurs d'endettement net identifiés | 4.5 | 13.0 | -1.2 | | | 1.4 | 0.3 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | -0.1 | | | 0.7 | -1.6 | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts | 7.1 | 5.5 | 3.7 | 7.8 | 3.3 | 6.0 | 5.2 | 4.8 | 4.6 | 4.6 | 4.6 | | | 4.7 | 1.9 | 3.8 |
| Déficit de la balance des biens et services | 19.3 | 16.6 | 14.7 | | | 15.7 | 15.2 | 14.5 | 14.2 | 14.2 | 14.0 | | | 13.8 | 10.1 | |
| Exportations | 28.1 | 29.4 | 27.4 | | | 26.5 | 25.5 | 25.6 | 25.5 | 25.5 | 26.0 | | | 27.7 | 34.5 | |
| Importations | 47.4 | 46.0 | 42.1 | | | 42.2 | 40.7 | 40.1 | 39.7 | 39.7 | 40.0 | | | 41.5 | 44.7 | |
| Transferts courants nets (négatifs = entrées) | -12.8 | -12.6 | -12.3 | -12.2 | 0.5 | -11.7 | -11.5 | -11.3 | -11.1 | -10.9 | -10.7 | | | -10.2 | -9.4 | -9.9 |
| <i>dont : officiels</i> | -1.1 | -0.6 | -0.8 | | | -0.6 | -0.8 | -0.8 | -0.8 | -0.7 | -0.7 | | | -0.7 | -0.9 | |
| Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes) | 0.7 | 1.4 | 1.4 | | | 2.0 | 1.6 | 1.6 | 1.5 | 1.3 | 1.3 | | | 1.1 | 1.1 | |
| IDE nets (négatifs = entrées) | -2.5 | -2.8 | -1.6 | -2.1 | 0.4 | -2.5 | -2.5 | -2.5 | -2.5 | -2.4 | -2.5 | | | -2.6 | -2.6 | -2.6 |
| Dynamique endogène de la dette 2/ | -0.2 | 10.3 | -3.3 | | | -2.1 | -2.4 | -2.2 | -2.1 | -2.1 | -2.1 | | | -1.4 | -0.9 | |
| Contribution du taux d'intérêt nominal | 1.8 | 1.7 | 1.9 | | | 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.1 | 2.0 | 1.9 | | | 1.8 | 1.2 | |
| Contribution de la croissance du PIB réel | -2.7 | -5.2 | -4.6 | | | -4.4 | -4.6 | -4.4 | -4.3 | -4.2 | -4.0 | | | -3.2 | -2.1 | |
| Contribution des variations de prix et de taux de change | 0.7 | 13.8 | -0.6 | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | | ... | ... | |
| Résiduel (3-4) 3/ | -2.0 | -11.0 | -1.3 | | | 2.8 | -5.9 | -2.9 | -2.2 | -2.1 | -1.2 | | | -1.6 | 1.2 | |
| <i>dont : financement exceptionnel</i> | 1.6 | 0.7 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | |
| VA de la dette extérieure 4/ | ... | ... | 63.3 | | | 66.7 | 61.4 | 58.9 | 57.0 | 55.0 | 54.2 | | | 52.0 | 45.0 | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 230.7 | | | 251.9 | 240.6 | 230.1 | 224.0 | 215.9 | 208.2 | | | 187.5 | 130.3 | |
| VA de la dette extérieure CGE | ... | ... | 34.6 | | | 38.0 | 37.1 | 36.2 | 35.8 | 34.8 | 34.6 | | | 31.8 | 22.7 | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 126.2 | | | 143.4 | 145.2 | 141.5 | 140.5 | 136.7 | 133.0 | | | 114.8 | 65.6 | |
| En pourcentage des recettes publiques | ... | ... | 144.5 | | | 167.0 | 161.9 | 157.3 | 154.7 | 150.3 | 149.0 | | | 136.9 | 97.5 | |
| Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage) | 13.9 | 12.0 | 15.9 | | | 17.4 | 19.0 | 17.3 | 15.4 | 24.0 | 13.8 | | | 15.0 | 10.3 | |
| Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage) | 8.9 | 7.4 | 10.5 | | | 10.9 | 12.0 | 11.4 | 10.0 | 19.1 | 9.4 | | | 11.4 | 7.9 | |
| Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage) | 11.7 | 9.8 | 12.0 | | | 12.7 | 13.4 | 12.7 | 11.1 | 21.0 | 10.5 | | | 13.6 | 11.8 | |
| Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU) | 1.3 | 0.9 | 1.0 | | | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.4 | 2.0 | 1.5 | | | 2.4 | 2.3 | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement | 4.7 | 3.4 | 6.2 | | | 1.8 | 10.8 | 7.6 | 6.8 | 6.7 | 5.8 | | | 5.6 | 2.3 | |
| Principales hypothèses macroéconomiques | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 4.1 | 6.5 | 6.7 | 4.3 | 1.5 | 6.8 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 5.8 | 4.6 | 5.4 | |
| Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage) | -1.0 | -16.2 | 0.8 | 0.8 | 9.8 | 4.2 | 6.3 | 2.2 | 2.0 | 1.4 | 1.4 | 2.9 | 2.1 | 2.8 | 2.3 | |
| Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/ | 2.8 | 2.1 | 2.8 | 1.8 | 0.9 | 3.5 | 3.4 | 3.5 | 3.5 | 3.4 | 3.3 | 3.4 | 3.2 | 2.6 | 3.0 | |
| Croissance des exportations de biens & services (\$, en %) | 2.3 | -6.7 | 0.5 | 5.9 | 11.0 | 7.4 | 9.7 | 9.6 | 8.5 | 8.6 | 10.7 | 9.1 | 10.0 | 10.3 | 9.9 | |
| Croissance des importations de biens & services (\$, en %) | -0.7 | -13.4 | -1.4 | 5.9 | 18.8 | 11.4 | 9.8 | 7.7 | 7.9 | 8.6 | 9.2 | 9.1 | 8.6 | 8.6 | 8.6 | |
| Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %) | ... | ... | ... | ... | ... | -0.2 | 17.3 | 17.3 | 17.4 | 12.3 | 16.9 | 13.5 | 15.2 | 14.1 | 14.6 | |
| Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB) | 21.5 | 22.2 | 24.0 | | | 22.7 | 22.9 | 23.0 | 23.1 | 23.2 | 23.2 | | | 23.2 | 23.2 | |
| Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/ | 0.7 | 0.9 | 0.9 | | | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | | | 1.0 | 2.1 | |
| <i>dont : dons</i> | 0.5 | 0.4 | 0.4 | | | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | | | 1.0 | 2.1 | |
| <i>dont : prêts concessionnels</i> | 0.2 | 0.5 | 0.5 | | | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | |
| Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/ | ... | ... | ... | | | 2.6 | 3.5 | 3.4 | 3.3 | 3.3 | 3.2 | | | 3.1 | 3.0 | 3.1 |
| Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/ | ... | ... | ... | | | 19.2 | 49.2 | 49.4 | 50.0 | 39.7 | 50.0 | | | 49.9 | 52.6 | 50.3 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de dollars EU) | 15.3 | 13.7 | 14.7 | | | 16.4 | 18.6 | 20.4 | 22.2 | 24.1 | 26.2 | | | 38.7 | 81.0 | |
| Croissance du PIB nominal en dollars | 3.1 | -10.8 | 7.6 | | | 11.3 | 13.7 | 9.4 | 9.1 | 8.5 | 8.4 | 10.1 | 8.0 | 7.5 | 7.8 | |
| VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU) | ... | ... | 4.9 | | | 6.5 | 6.9 | 7.4 | 7.9 | 8.4 | 9.0 | | | 12.3 | 18.4 | |
| (VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage) | ... | ... | ... | | | 11.1 | 2.7 | 2.5 | 2.7 | 2.0 | 2.7 | 3.9 | 1.6 | 1.1 | 1.5 | |
| Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU) | 2.2 | 2.0 | 2.1 | | | 2.3 | 2.5 | 2.6 | 2.8 | 3.0 | 3.2 | | | 4.4 | 8.3 | |
| PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances) | ... | ... | 30.2 | | | 33.3 | 32.7 | 32.1 | 31.8 | 31.0 | 30.9 | | | 28.5 | 20.6 | |
| PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances) | ... | ... | 82.4 | | | 94.0 | 95.1 | 93.9 | 94.0 | 92.3 | 90.9 | | | 81.3 | 50.6 | |
| Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances) | ... | ... | 6.9 | | | 7.2 | 7.9 | 7.6 | 6.7 | 12.9 | 6.4 | | | 8.1 | 6.1 | |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Sénégal : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2017-37
(En pourcentage)

| | Projections | | | | | | | 2037 |
|--|-------------|------|------|------|------|------|------------|------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2027 | |
| Ratio VA de la dette/PIB+ envois de fonds | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 33 | 33 | 32 | 32 | 31 | 31 | 29 | 21 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 33 | 38 | 41 | 45 | 48 | 52 | 64 | 77 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/ | 33 | 34 | 34 | 34 | 34 | 34 | 35 | 31 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 33 | 34 | 35 | 34 | 33 | 33 | 31 | 22 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 33 | 36 | 40 | 39 | 38 | 38 | 33 | 21 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 33 | 38 | 41 | 40 | 39 | 39 | 36 | 26 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 33 | 33 | 33 | 33 | 32 | 32 | 29 | 21 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 33 | 41 | 50 | 48 | 46 | 46 | 40 | 26 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 33 | 44 | 43 | 42 | 41 | 41 | 38 | 28 |
| Ratio VA de la dette/exportations+ envois de fonds | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 93 | 94 | 94 | 94 | 92 | 91 | 81 | 51 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 93 | 107 | 117 | 128 | 137 | 145 | 168 | 172 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/ | 93 | 97 | 98 | 100 | 101 | 101 | 100 | 77 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 93 | 95 | 94 | 94 | 92 | 91 | 81 | 51 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 93 | 113 | 139 | 138 | 135 | 133 | 113 | 64 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 93 | 95 | 94 | 94 | 92 | 91 | 81 | 51 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 93 | 96 | 96 | 97 | 95 | 94 | 83 | 51 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 93 | 109 | 131 | 121 | 119 | 116 | 99 | 56 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 93 | 95 | 94 | 94 | 92 | 91 | 81 | 51 |
| Ratio VA de la dette/recettes | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 167 | 162 | 157 | 155 | 150 | 149 | 137 | 98 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 167 | 188 | 204 | 222 | 237 | 256 | 319 | 394 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/ | 167 | 166 | 165 | 165 | 164 | 166 | 168 | 148 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 167 | 169 | 171 | 168 | 163 | 162 | 149 | 106 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 167 | 176 | 195 | 190 | 184 | 181 | 158 | 101 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 167 | 190 | 207 | 203 | 197 | 196 | 180 | 128 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 167 | 166 | 163 | 160 | 155 | 154 | 140 | 98 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 167 | 205 | 254 | 247 | 240 | 236 | 204 | 128 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 167 | 226 | 220 | 216 | 209 | 207 | 191 | 136 |

Tableau 2. Sénégal : Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2017-37 (suite)
(En pourcentage)

| | Projections | | | | | | | 2037 |
|--|-------------|------|------|------|------|------|-----------|------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2027 | |
| Ratio service de la dette/exportations + envois de fonds | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 7 | 8 | 8 | 7 | 13 | 6 | 8 | 6 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 7 | 8 | 9 | 8 | 15 | 9 | 15 | 18 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/ | 7 | 8 | 6 | 6 | 12 | 5 | 9 | 8 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 7 | 8 | 8 | 7 | 13 | 6 | 8 | 6 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 7 | 9 | 9 | 9 | 16 | 9 | 12 | 8 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 7 | 8 | 8 | 7 | 13 | 6 | 8 | 6 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 7 | 8 | 8 | 7 | 13 | 7 | 8 | 6 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 7 | 8 | 9 | 8 | 14 | 7 | 10 | 7 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 7 | 8 | 8 | 7 | 13 | 6 | 8 | 6 |
| Ratio service de la dette/recettes | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 13 | 13 | 13 | 11 | 21 | 10 | 14 | 12 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 13 | 14 | 15 | 14 | 27 | 15 | 28 | 41 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/ | 13 | 13 | 11 | 9 | 19 | 9 | 15 | 15 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 13 | 14 | 14 | 12 | 23 | 11 | 15 | 13 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 13 | 13 | 13 | 12 | 22 | 12 | 16 | 12 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 13 | 16 | 17 | 15 | 28 | 14 | 18 | 16 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 13 | 13 | 13 | 11 | 21 | 11 | 14 | 12 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 13 | 15 | 17 | 16 | 28 | 15 | 21 | 16 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 13 | 19 | 18 | 15 | 29 | 15 | 19 | 16 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Élément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/ | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 |

Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Sénégal : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2014-37
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | | Moyenne ^{5/} | Écart type ^{5/} | Estimation | | Projections | | | | | | 2019-33 Moyenne |
|---|----------|------|-------|-----------------------|--------------------------|------------|-------|-------------|-------|-------|-------|--------------------|-------|--------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2013-18 Moyenne | 2027 | |
| Dette du secteur public 1/ | 54.5 | 56.9 | 60.4 | | | 60.8 | 58.7 | 57.1 | 55.6 | 54.5 | 53.4 | | 48.4 | 43.2 |
| <i>dont : libellée en devises</i> | 40.4 | 41.1 | 42.3 | | | 46.4 | 45.2 | 44.1 | 43.4 | 42.4 | 41.8 | | 37.8 | 27.3 |
| Variation de la dette du secteur public | 7.6 | 2.4 | 3.5 | | | 0.4 | -2.1 | -1.6 | -1.4 | -1.1 | -1.1 | | -0.8 | -1.4 |
| Flux générateurs d'endettement identifiés | 9.4 | 7.2 | 3.9 | | | -3.9 | -0.9 | -1.9 | -1.6 | -1.4 | -1.3 | | -0.6 | -0.1 |
| Déficit primaire | 3.3 | 3.2 | 2.2 | 3.7 | 0.7 | 1.5 | 1.4 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 1.3 |
| Recettes et dons | 24.8 | 25.1 | 26.8 | | | 25.4 | 25.6 | 25.7 | 25.7 | 25.8 | 25.8 | | 25.8 | 25.8 |
| <i>dont : dons</i> | 3.3 | 2.9 | 2.8 | | | 2.6 | 2.7 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | | 2.6 | 2.6 |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 28.1 | 28.3 | 29.0 | | | 26.9 | 27.0 | 26.6 | 26.7 | 26.8 | 26.9 | | 27.0 | 27.1 |
| Dynamique automatique de la dette | 4.1 | 3.2 | -0.8 | | | -7.0 | -3.0 | -2.8 | -2.5 | -2.4 | -2.4 | | -1.9 | -1.4 |
| Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance | 0.4 | -1.9 | -2.0 | | | -2.9 | -2.9 | -2.7 | -2.6 | -2.6 | -2.6 | | -1.9 | -1.4 |
| <i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i> | 2.3 | 1.4 | 1.5 | | | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.1 | 1.1 | 1.0 | | 0.8 | 0.6 |
| <i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i> | -1.8 | -3.3 | -3.6 | | | -3.9 | -4.0 | -3.8 | -3.7 | -3.6 | -3.6 | | -2.7 | -2.0 |
| Contribution de la dépréciation du taux de change réel | 3.6 | 5.2 | 1.3 | | | -4.2 | -0.1 | -0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | | ... | ... |
| Autres flux générateurs d'endettement identifiés | 2.1 | 0.7 | 2.5 | | | 1.6 | 0.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 |
| Produit des privatisations (négatif) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 |
| Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 |
| Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 |
| Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire) | 2.1 | 0.7 | 2.5 | | | 1.6 | 0.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 |
| Résiduel, y compris variations des actifs | -1.9 | -4.7 | -0.4 | | | 4.3 | -1.2 | 0.3 | 0.1 | 0.3 | 0.2 | | -0.2 | -1.3 |
| Autres indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette du secteur public | ... | ... | 52.8 | | | 52.4 | 50.5 | 49.2 | 48.0 | 46.9 | 46.2 | | 42.4 | 38.6 |
| <i>dont : libellée en devises</i> | ... | ... | 34.6 | | | 38.0 | 37.1 | 36.2 | 35.8 | 34.8 | 34.6 | | 31.8 | 22.7 |
| <i>dont : extérieure</i> | ... | ... | 34.6 | | | 38.0 | 37.1 | 36.2 | 35.8 | 34.8 | 34.6 | | 31.8 | 22.7 |
| VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public) | ... | ... | ... | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | ... | ... |
| Besoin de financement brut 2/ | 14.1 | 11.9 | 12.4 | | | 11.1 | 10.9 | 9.7 | 8.0 | 9.9 | 7.6 | | 8.3 | 10.5 |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %) | ... | ... | 197.2 | | | 206.5 | 197.2 | 191.6 | 186.4 | 182.0 | 179.1 | | 164.2 | 149.5 |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %) | ... | ... | 220.3 | | | 230.3 | 220.8 | 213.6 | 207.6 | 202.4 | 199.0 | | 182.4 | 166.0 |
| <i>dont : extérieure 3/</i> | ... | ... | 144.5 | | | 167.0 | 161.9 | 157.3 | 154.7 | 150.3 | 149.0 | | 136.9 | 97.5 |
| Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/ | 30.5 | 24.9 | 29.2 | | | 29.0 | 31.2 | 29.4 | 22.6 | 29.6 | 20.5 | | 22.5 | 30.7 |
| Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/ | 35.2 | 28.2 | 32.6 | | | 32.3 | 34.9 | 32.8 | 25.1 | 33.0 | 22.8 | | 25.0 | 34.1 |
| Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB | -4.3 | 0.8 | -1.3 | | | 1.1 | 3.5 | 2.5 | 2.4 | 2.2 | 2.2 | | 2.1 | 2.7 |
| Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 4.1 | 6.5 | 6.7 | 4.3 | 1.5 | 6.8 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 5.8 | 4.6 |
| Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage) | 3.1 | 2.3 | 3.2 | 2.0 | 1.4 | 3.5 | 3.3 | 3.3 | 3.3 | 3.2 | 3.1 | 3.3 | 3.3 | 3.3 |
| Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage) | 6.9 | 4.7 | 5.0 | 5.3 | 2.0 | 3.1 | 3.7 | 4.0 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 3.9 | 3.6 | 2.7 |
| Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation) | 11.1 | 13.4 | 3.2 | 2.6 | 7.9 | -10.4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage) | -1.0 | 0.3 | 1.1 | 1.7 | 3.0 | 2.2 | 1.9 | 1.8 | 1.8 | 1.8 | 1.8 | 1.9 | 2.1 | 2.8 |
| Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %) | 10.1 | 7.3 | 9.3 | 2.7 | 4.3 | -1.0 | 7.6 | 5.2 | 7.5 | 7.4 | 7.3 | 5.7 | 5.8 | 4.8 |
| Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage) | ... | ... | ... | ... | ... | -0.2 | 17.3 | 17.3 | 17.4 | 12.3 | 16.9 | 13.5 | 15.2 | 14.1 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Sénégal : Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2017-37

| | Projections | | | | | | | |
|---|-------------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2027 | 2037 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 52 | 51 | 49 | 48 | 47 | 46 | 42 | 39 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 52 | 54 | 56 | 59 | 61 | 64 | 73 | 86 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013 | 52 | 51 | 50 | 49 | 48 | 48 | 45 | 43 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 52 | 51 | 50 | 49 | 48 | 48 | 47 | 54 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 52 | 54 | 56 | 56 | 57 | 58 | 61 | 69 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 52 | 53 | 55 | 54 | 53 | 52 | 47 | 42 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 52 | 55 | 58 | 58 | 58 | 58 | 60 | 65 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014 | 52 | 66 | 64 | 62 | 60 | 59 | 53 | 50 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014 | 52 | 60 | 58 | 56 | 55 | 54 | 49 | 43 |
| Ratio VA de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 207 | 197 | 192 | 186 | 182 | 179 | 164 | 149 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 207 | 210 | 219 | 227 | 236 | 246 | 278 | 322 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013 | 207 | 198 | 194 | 191 | 188 | 186 | 176 | 165 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 207 | 198 | 193 | 190 | 187 | 185 | 182 | 206 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 207 | 208 | 216 | 217 | 219 | 222 | 234 | 264 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 207 | 208 | 215 | 209 | 204 | 200 | 182 | 162 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 207 | 213 | 224 | 223 | 223 | 225 | 230 | 249 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014 | 207 | 258 | 248 | 240 | 233 | 228 | 207 | 193 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014 | 207 | 233 | 226 | 219 | 214 | 210 | 190 | 168 |
| Ratio service de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 29 | 31 | 29 | 23 | 30 | 20 | 23 | 31 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 29 | 32 | 31 | 26 | 35 | 27 | 34 | 54 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013 | 29 | 31 | 29 | 23 | 30 | 21 | 24 | 33 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 29 | 31 | 30 | 23 | 30 | 21 | 24 | 37 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 29 | 32 | 32 | 25 | 33 | 24 | 29 | 44 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 29 | 31 | 30 | 24 | 32 | 23 | 24 | 32 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 29 | 32 | 32 | 26 | 34 | 25 | 29 | 43 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014 | 29 | 34 | 34 | 27 | 39 | 26 | 31 | 43 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014 | 29 | 31 | 31 | 27 | 34 | 25 | 26 | 33 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la
2/ Les recettes incluent les dons.